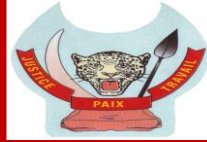


République Démocratique du Congo



Province du MAI-NDOMBE

Gouvernement Provincial

PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL (2026-2030)

Sigles et Acronymes

ANR	: Agence Nationale de Renseignement
APD	: Aide Publique au Développement
BCC	: Banque Centrale du Congo
CARGE	: Conseil Agricole Rural de Gestion
CFT	: Complexe de Formation par le Travail, C.F.T
CNAE	: Conseil National d'Action de l'Eau et Assainissement
COPEMECO	: Confédération de Petites et Moyennes Entreprises du Congo
CS	: Centre de Santé
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction Générale de Migration
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales
DPS	: Division Provinciale de la Santé
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
ENAFEP	: Examen National de Fin d'Etudes Primaires
ENF	: Ecole Nationale des Finances
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FPC	: Fond de Promotion Culturelle
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
GARD	: Gestion Axée sur les Résultats de Développement
HGR	: Hôpital Général de Référence
INS	: Institut Nationale de la Statistique
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
ISTM	: Institut Supérieur de Techniques Médicales
IRA	: Infections Respiratoires Aigües
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et Communication
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation de Droit des Affaires
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPEC	: Office de Petites Entreprises du Congo
OR	: Office de Route
OVD	: Office de Voirie et Drainage
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PMEA	: Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
PNC	: Police nationale Congolaise
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PRORDADEM	: Programme de Réhabilitation des Routes de Desserte Agricole pour les Désenclavements de la Province de Mai-Ndombe
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo

REDD	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
REGIDESO	: Régie de Distribution de l'Eau
RPRM	: Régie Provinciale des Recettes de Mai-Ndombe
RTNC	: Radiotélévision Nationale Congolaise
RVF	: Régie des Voies Fluviales
RVA	: Régie des Voies Aériennes
SCTP	: Société Commerciale des Transports et des Ports
SEP	: Service des Entreprises Pétrolières
SEPROCAM	: Service Provincial de Cantonnage Manuel
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SONAS	: Société Nationale des Assurances
TENASOSP	: Test National de Sélection, Orientation Scolaire et Professionnel
ZS	: Zone de Santé

Sommaire

Carte géographique de la Province.....	2
Sigles et Acronymes	3
Sommaire.....	5
Table de figures.....	9
Liste de tableaux.....	11
Préface	13
Remerciements	15
Résumé exécutif	17
Introduction.....	19
Chapitre 1 : CADRE PROVINCIAL DE L'ÉLABORATION DU PLAN	21
1.1. Présentation de la Province	21
1.1.1. Situation physique	21
1.1.2. Contexte politico-administratif.....	22
1.1.3. Contexte socioculturelle et économique	25
1.2. EVALUATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION-PROGRAMMATION- BUDGETISATION-SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL 2018-2022	26
1.2.1. Présentation du processus	26
1.2.2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUCCES	27
CHAPITRE 2 : Diagnostic Global de la Province	29
2.1. Secteurs sociaux	29
2.1.1. Education et Formation	29
2.1.1.1. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	29
2.1.1.2. Formation professionnelle et métiers	31

2.1.1.3. Enseignement supérieur et Universitaire	32
2.1.2. Santé, Nutrition et VIH/ Sida	33
2.1.3. Protection sociale	34
2.1.4. Affaires Humanitaires	35
2.1.5. Emploi.....	36
2.1.6. Genre, famille et enfants	37
2.1.7. Jeunesse	39
2.1.8. Sports et loisirs	40
2.2. Gouvernance de la province	43
2.2.1. Gouvernance politique et sécuritaire	43
2.2.1.1. Gouvernance politique.....	43
2.2.1.2. Paix et sécurité.....	44
2.2.2. Gouvernance administrative et judiciaire	47
2.2.3. Gouvernance économique et financière	49
2.3. Secteurs productifs	53
2.3.1. AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE.....	53
Comme forces, il y a lieu de signaler l'existence d'une expertise locale en la matière, l'existence des insectes et plantes mellifères.	56
2.3.2. Mines.....	57
2.3.3. INDUSTRIE	59
2.3.4. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.....	60
2.3.5. Commerce, Banques, Microfinances et Assurance.....	61
2.3.6. Hydrocarbures	62
2.3.7. Tourisme.....	63
2.4. Infrastructures et Aménagement du territoire	65
2.4.1. INFRASTRUCTURES DE Transport.....	65
a) Réseau routier	65
b) Réseau fluvial et lacustre	65
c) Réseau aérien	66

2.4.2. INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES	66
2.4.3. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	68
2.4.4. Urbanisme et habitat.....	68
2.4.5. Aménagement du territoire.....	69
2.5. Environnement, développement durable et équilibré	70
2.5.1. Environnement	70
2.6. DEFIS ET ENJEUX	74
2.6.1. DEFIS A RELEVER AU NIVEAU DE LA PROVINCE	74
2.6.2. ENJEUX A CONQUERIR AU PROFIT DE LA PROVINCE	75
3.1. Vision de développement de la province	77
3.2. Objectifs global et généraux	77
3.3. PILIERS stratégiques	78
PILIER 1. valorisation du capital humain, développement social et culturel	79
PILIER 2. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix	81
PILIER 3. consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.....	83
PILIER 4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures	85
PILIER 5. protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibre	87
Chapitre 4 : Coût et Financement du Plan de Développement Provincial	89
4.1. Estimation de coûts	89
4.2. Stratégies de financement	92
Chapitre 5 : Dispositifs de mise en Œuvre et suivi-évaluation.....	95
5.1. redevabilité et partage de l'Information.....	95
5.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE	95
5.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE	96
5.4. MÉCANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	97

5.4.1. Outils de collecte de données	97
5.4.2. Reporting, périodicité et responsabilité.....	97
5.5. Facteurs de risques et contraintes	98
ANNEXES	101
1. Cadre de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial : Conseil Provincial de Planification	101
2. Cadre institutionnel de suivi évaluation du Plan de Développement Provincial.....	102
3. CHAINES DE RESULTATS DU PDP 2026-2030	103
4. Tableau de Correspondance PNSD-ODD-NEW DEAL-PDP	123
BIBLIOGRAPHIE.....	127

Table de figures

Figure 1 : Inspection Provinciale de l'Enseignement	29
Figure 2 : Bâtiment du Ministère en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, innovation technologique	31
Figure 3 : Entrée principale de l'Hôpital Général de Référence d'Inongo.....	33
Figure 4 : Dans l'enceinte de l'HGR d'Inongo	33
Figure 5 : Bâtiment de la Division provinciale des Sports et Loisirs.....	40
Figure 6 : Stade d'Inongo	40
Figure 7 : Monument représentant les dates de début du colonialisme et de l'indépendance du Congo	41
Figure 8 : Musée national d'Inongo.....	41
Figure 9 : Vue du Bâtiment de l'Assemblée provinciale du Mai-Ndombe	43
Figure 10 : Vue du Bâtiment du Gouvernorat du Mai-Ndombe	43
Figure 11 : Siège de la Police Nationale du Mai-Ndombe.....	44
Figure 12 : La Mairie d'Inongo	45
Figure 13 : Prison centrale d'Inongo	47
Figure 14 : Bâtiment administratif d'Inongo	48
Figure 15 : Division Provinciale du Plan	49
Figure 16 : Bâtiment abritant les Divisions provinciales du Budget et des Finances	50
Figure 17 : Direction Générale des Recettes du Mai-Ndombe	51
Figure 18 : Abattoir public d'Inongo	54
Figure 19 : Marché d'Inongo	61
Figure 20 : Division provinciale des Hydrocarbures	62
Figure 21 : Hôtel mythique du Lac en reconstruction.....	63
Figure 22 : Statut J'aime INONGO	63
Figure 23 : MPOLO MAURICE, COMPAGNON DE LUMUMBA.....	63
Figure 24 : Boulevard MOBUTU à Inongo	65
Figure 25 : Centre de captage de la REGIDESO à Inongo	66
Figure 26 : Vue du Centre de captage de la REGIDESO à Inongo	67
Figure 27 : Inspection Provinciale de l'Environnement	70
Figure 28 : Bâtiment de l'OVDA	72

Liste de tableaux

Tableau 1 : Organisation administrative de la Province	22
Tableau 2 : RAPPORT SUR LE CADRE PROGRAMMATIQUE 2018-2022	26
Tableau 3 : RAPPORT SUR L'ELABORATION DU PDP	26
Tableau 4 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre et suivi-évaluation du PDP	27
Tableau 5 : Nombre d'écoles par type	29
Tableau 6 : Institutions supérieures et universitaires par territoire/Ville	32
Tableau 7 : Représentativité de la Femme dans les Institutions Provinciales	37
Tableau 8 : CARTOGRAPHIE DES SITES MINIERES DE LA PROVINCE	57
Tableau 9 : SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES 2026-2030	91
Tableau 10 : Outil de Reporting	97

Préface

Afin de promouvoir le développement à partir de la base et améliorer les conditions de vie de la population en général, le constituant, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation à travers l'article 204 de la Constitution, dans son dernier alinéa 29, fait de la planification provinciale, une matière à compétence exclusive aux Provinces.

Au regard de cette disposition, lors de la dernière Conférence des Gouverneurs tenue à Kolwezi, le Président de la République, Chef de l'Etat, avait recommandé aux Exécutifs provinciaux l'élaboration de leurs cadres programmatiques.

C'est dans ce même ordre d'idées que la 11^{ème} Table Ronde, tenue à Kinshasa du 20 au 22 Décembre 2019, avait recommandé de poursuivre cet accompagnement pour tenir compte des spécificités des provinces et d'éviter ainsi aux provinces une navigation à vue.

L'occasion faisant le larron, le Gouvernement provincial du Mai-Ndombe a initié les travaux d'élaboration de son Plan de développement pour la période 2026-2030 en commençant par la collecte des données pour nourrir les diagnostics sectoriels.

L'exercice a bénéficié de l'accompagnement technique du Ministère national du Plan avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Basés sur une approche largement participative, les travaux ont fédéré la contribution de toutes les parties prenantes au développement de la Province, à savoir, le Gouvernement provincial, l'Assemblée provinciale, les services de l'Administration publique, les Organisations de la Société Civile, les opérateurs économiques ainsi que les partenaires techniques et financiers œuvrant dans notre province.

S'appuyant sur le Guide méthodologique de planification provinciale et locale revisité où l'accent a été mis sur l'intégration des accords et traités régionaux et internationaux tels que les Objectifs du Développement Durable (ODD), le New Deal (la prise en compte de l'Analyse de fragilité, la résolution 1325 (prise en compte des femmes et filles en zones de conflits et post conflits), la Contribution déterminée au niveau national (Adaptation au changement climatique) et l'approche NEXUS, ce cadre stratégique est assorti, pour assurer son opérationnalisation, d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) qui reprend les actions à mettre



en œuvre, les indicateurs associés, le lieu de réalisation, le coût ainsi que les structures responsables de cette mise en œuvre.

Ces travaux d'élaboration de ce Plan de développement ont consisté également à renforcer les capacités de tous les acteurs locaux de développement dans leurs responsabilités en ce qui concerne le développement provincial et local, la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du programme d'actions prioritaires découlant de ce Plan de développement.

Au regard de cette situation, j'en profite pour adresser des sincères remerciements, en mon nom propre et en celui de la population en général, à la Direction de la Panification Régionale du Ministère national du Plan, pour avoir accepté d'apporter son accompagnement tant souhaité pour l'élaboration de ce Plan de développement avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à qui j'adresse également mes sincères remerciements.

Lesdits travaux, tenus à Inongo, chef-lieu de Province, ont ainsi connu deux phases, à savoir la collecte des données auprès des services étatiques et privés ainsi que les ateliers d'élaboration et de validation de ce Plan de Développement Provincial (PDP) 19 juin au 18 juillet 2025.

A cet effet, à travers les objectifs définis et actions retenues, le défi majeur résiderait en la mobilisation des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires de ce Plan de développement afin d'atteindre l'objectif principal de relever notre Province.

C'est ainsi que je sollicite l'implication de tous les acteurs au développement pour l'accompagnement de notre Province dans cet objectif ultime de le voir développé.

Lebon NKOSO KEVANI

Gouverneur de Province

Remerciements

Ne pas planifier son développement est synonymie de planifier son échec, dit-on en planification.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement Provincial du Mai-Ndombe s'est résolu de solliciter l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que l'accompagnement technique du Ministère national du Plan car, notre souci majeur a toujours été de partir de la planification pour définir les grandes lignes pour le développement intégral de notre Province.



Ce qui me pousse à exprimer toute ma gratitude envers le Ministère national du Plan et son Secrétariat Général à travers la Direction de la Planification Régionale.

Je présente également mes remerciements au Programme des Nations Unies pour le Développement pour son appui technique et financier qui a permis la réalisation de ces travaux d'actualisation de ce Plan de développement.

Mes remerciements vont également à toutes les parties prenantes ayant contribué à ce processus d'élaboration de notre Plan de développement.

Nous souhaitons, ainsi, l'implication de tous afin de canaliser nos forces pour permettre la réalisation de toutes les actions prévues dans le Programme d'actions prioritaires, outil de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Plan de Développement.

Enfin, je remercie toutes les personnes ayant travaillé d'arrachepied pour la production dudit document et celles qui se battront pour la matérialisation des actions émises dans ce document.

Roger MANGI BESEKO

Ministre des Finances et Plan

Résumé exécutif

Ce Plan de développement a été élaboré partant d'un canevas débutant par la présentation de la Province à travers sa situation physique, sa situation politico-administrative ainsi que celles sociodémographique et économique. Aussi, il y a été présenté le développement récent de la Province au regard de différents secteurs regroupés en 5 piliers.

Ensuite, il s'en est suivi la présentation d'un état des lieux et d'un diagnostic sectoriel de la Province.

Ensuite, il a été question de la déclinaison d'une vision, des objectifs, des stratégies ainsi que des actions phares à mettre en œuvre pour matérialiser cette vision de développement souhaitée.

Le cadrage macroéconomique, les stratégies de financement ainsi que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation sont les points ayant fait l'objet de la clôture de ce travail. Clairement, il s'agissait de cadrer les financements nécessaires pour la réussite de ce Plan de développement, mettre en place tous les mécanismes pour sa mise œuvre et son suivi-évaluation.

Ces travaux se sont déroulés du 19 juin au 18 juillet 2025 avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement et l'appui technique du Ministère du Plan, à travers la Direction de la Planification Régionale.

Pour ce faire, ce PDP a été décliné en cinq chapitres, à savoir :

✓ Chapitre I : Cadre provincial de l'élaboration du Plan

Le premier chapitre présente la situation physique, la situation politico-administrative, la situation sociodémographique et celle économique.

La présentation de ce chapitre a été possible grâce à la revue documentaire ainsi que les enquêtes institutionnelles et bénéficiaires.

✓ Chapitre II : Diagnostic global de la province

Dans ce second chapitre, il a été question de faire l'état des lieux et le diagnostic sectoriel de la Province.

En ce qui concerne le diagnostic, il a été décliné en présentant les Forces, Faiblesses, Opportunités et menaces.

Partant de ce diagnostic, il a été question de ressortir tous les défis à relever par la Province et qui se dégagent au plan interne ainsi que tous les enjeux à conquérir à l'extérieur de la province au profit de cette dernière en partant du diagnostic réalisé.

✓ Chapitre III : Vision, Objectifs et stratégies

En partant de la vision nationale, la province a défini la sienne ainsi que ses objectifs stratégiques à atteindre.

Ces objectifs ont été définis à partir des cibles des Objectifs de développement durable priorités en incluant également tous les autres

traités et accords régionaux et internationaux. Ces objectifs sont déclinés afin de réaliser les axes stratégiques relatifs à chaque secteur de la vie socioéconomique.

De ces axes stratégiques, il a été décliné diverses actions permettant la réalisation de différents objectifs afin d'atteindre la vision souhaitée.

Enfin, tous ces axes stratégiques et ces objectifs ont été placés dans chacun des 5 piliers prévus par le Plan National Stratégiques de développement dont ils font référence.

✓ Chapitre IV : Coût et financement du Plan de développement

L'évaluation des coûts de différentes interventions et actions nécessaires pour la mise en œuvre du **PAP** dans les différents piliers illustre qu'il faut globalement un montant de **4 970, 186 milliards de Francs congolais** pour la période allant de **2026 à 2030**, soit **une moyenne annuelle de 994, 037 Milliards de Francs congolais**.

Ce montant global équivaut à **1, 713 857 271 Milliards de dollars américains**.

Les financements prévisibles sont estimés à **3 854, 874 milliards de Francs congolais** représentant **77, 56 %** du **coût total du PAP** ; dont **47, 30 %** sont la contribution de l'Etat au titre de rétrocession et transfert, **9, 27 %** celle des bailleurs et **20, 99 %** de la province.

Ce qui dégage **un écart de financement de 1 115, 312 milliards de Francs congolais** représentant ainsi **22, 44 %** du coût total comme l'indique **les graphiques 1 et 2**.

Enfin, toutes les stratégies de financement pour la mise en œuvre de ce Plan ont été présentées.

✓ Chapitre 5 : Mécanisme de mise en œuvre et suivi-évaluation

Le cinquième chapitre a présenté les différents acteurs de la mise en œuvre, un dispositif de mise en œuvre, un mécanisme de suivi-évaluation, les différents facteurs de risques et contraintes à la mise en œuvre de ce Plan de développement.

Introduction

Le Mai-Ndombe vient d'effectuer l'élaboration de son Plan de développement grâce à l'accompagnement du Ministère national du Plan et l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement autour d'un atelier organisé à Inongo, Chef-lieu de province.

Ce Plan de développement, comme tout autre document de planification, a comme objectifs principaux de créer des richesses et d'améliorer les conditions de vie des populations à travers l'atteinte des cibles priorisées des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) et des objectifs concernant le Mai-Ndombe, retenus dans tous les accords et traités internationaux et régionaux.

Il sera élaboré en cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ainsi que tous les autres documents de planification.

Cette élaboration sera effectuée en quatre étapes dont la réalisation de l'analyse situationnelle de la province, l'élaboration des choix stratégiques, la conception du cadre programmatique du PDP et la finalisation du dit PDP.

Ce PDP s'articulera autour d'un canevas partant du premier chapitre basé sur le Cadre provincial de l'élaboration du Plan. Le deuxième chapitre relèvera les états des lieux et le diagnostic sectoriel en terminant par la mise en exergue des défis à relever pour la Province et les enjeux à conquérir à l'extérieur et au profit de la Province. Le troisième chapitre, quant à lui, déclinera la vision provinciale, déterminera les objectifs et stratégies nécessaires au développement de la Province. Le quatrième traitera des questions relatives au coût et au financement de ce PDP. Le cinquième et dernier chapitre présentera le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation de ce Plan de développement.

Chapitre 1 : CADRE PROVINCIAL DE L'ÉLABORATION DU PLAN

1.1. PRÉSENTATION DE LA PROVINCE

1.1.1. Situation physique

La Province du Mai-Ndombe résulte du démembrement de l'ancienne Province du Bandundu subdivisée à ce jour en 3 Provinces dont le Kwango, le Kwilu et le Mai-Ndombe. Elle est située dans la partie Centre-Ouest du Pays.

Elle est limitée au Nord par la Province de l'Equateur, au sud par la Province du Kwilu, à l'Est par la Province du Kasai, au nord-est par la Province de la Tshuapa, au sud-ouest par la ville de Kinshasa et, à l'Ouest par le Fleuve Congo qui la sépare de la République du Congo.

Elle couvre une superficie de 127.341 Km² et sa population estimée de 2.965.453 habitants avec une densité de 24 habitants au Km², soit 3,5 % du territoire national et constitue ainsi la 7eme Province de la République par ordre de grandeur.¹

Le relief de la Province est dominé par la cuvette centrale et la forêt équatoriale avec un sol argileux et beaucoup des marécages rendant ainsi cette partie inaccessible pendant la saison pluvieuse.

Les sols de la Province du Mai-Ndombe sont extrêmement variés et entraînent une diversité de spéculations agricoles. Dans l'ensemble,

ces sols sont constitués de sables limono-argileux et de limons sableux.

Il y a deux types de zone climatique : la zone équatoriale dans la partie Nord-Est et la zone tropicale qui couvre le reste de la Province.

Le réseau hydrographique est très dense à travers la Province permettant ainsi l'accès par eau à la plupart de centres importants.

Les plus grands cours d'eau sont le lac Mai-Ndombe avec une superficie de 2300 Km² et les rivières, telles que : Lokoro, Lutoy, Luke-nie, Kasai, Mfimi, Bolongoonsongo, Bolongoolule, Molibampe, Lolabu, Bowele, Botwala, Mpongoboli.

Toutes ces rivières se rencontrent les unes et les autres au niveau du territoire de Mushie pour former un seul affluent, le Kwa, qui se jette dans le fleuve Congo au niveau du Territoire de Kwamouth.

Non seulement que ces rivières sont poissonneuses, d'où l'intensité de la pêche et le besoin de repeuplement en poissons, mais aussi elles facilitent la communication interprovinciale, les échanges commerciaux et la circulation des biens et des personnes et relient la Province du Mai-Ndombe avec Kinshasa.

La province comporte deux zones naturelles distinctes : la zone forestière et celle des savanes. La zone forestière est située au Nord-Est de la Province et couverte de forêts fai-

¹ Source : Division Provinciale de l'Intérieur

sant partie de la grande forêt équatoriale dense et humide. La zone de savanes, quant à elle, occupe le Sud-Ouest de la Province. Elle est entrecoupée de galeries forestières dont

la densité des arbres et l'importance des blocs forestiers augmentent au fur et à mesure qu'on s'approche du Nord.

1.1.2. Contexte politico-administratif

La Province du Mai-Ndombe qui correspond à l'ancien District portant le même nom est l'une des Provinces prévues par la Constitution du 18 février 2006. Elle a vu le jour le 18 juillet 2015 à la suite du démembrement de l'ancienne Province du Bandundu. Elle compte à ce jour : 1 ville, 8 Territoires, 15 Secteurs, 4 Chefferies et 52 Groupements tel que représenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Organisation administrative de la Province

N°	Ville/Territoire	Secteur, Chefferie, Commune urbaines, Communes rurales
01	Ville d'Inongo	Commune de Bonse, Commune de Mpolo, Commune de Mpongonzoli
02	Inongo	Inongo, Basengele, Bolia, Tand'Embelo (commune rurale)
03	Kiri	Kiri (commune rurale), Lutoy, Pendjwa, Ikongo (commune rurale), Beronge
04	Oshwe	Oshwe (commune rurale), Lukenie, Entre Lukenie - Lokoro Nkaw, Lokolama, Kangara
05	Kutu	Commune rurale de Nioki, Kutu (commune rurale), chefferie Badia, Luabu, chefferie Batere, Mbien (commune rurale), Dungu (commune rurale), Kemba, Semondane (commune rurale), Mfimi, Semendua (commune rurale), Bokoro (commune rurale), Toolo (commune rurale)
06	Kwamouth	Kwamouth (commune rurale), Bateke - Sud/Twa
07	Bolobo	chefferie Bateke – Nord, Commune rurale de Bolobo
08	Yumbi	Yumbi (commune rurale), Mongama
09	Mushie	Mushie (commune rurale)

Source : Annuaire statistique 2020

Le contexte politique est marqué par l'élection du nouveau Gouverneur de province au cours de l'actuel processus électoral. Sur le plan sécuritaire, la Province connaît depuis 2022 un conflit entre les communautés TEKE et YAKA dans le Territoire de Kwamouth.

Ce conflit entraîne des poches d'insécurité dans la Province et constitue un défi majeur pour le Gouvernement provincial afin

d'instaurer la paix et assurer la sécurité des populations, éléments essentiels pour le développement de la Province.

Le Programme d'actions du Gouvernement est appelé à répondre à la fois aux urgences sociales, aux exigences de la stabilisation et au développement durable.

Du point de vue environnemental, la Province du Mai-Ndombe est située au cœur du bassin

du Congo et couvre plus de 12 millions d'hectares estimés à 95.000 km², constitués en grande partie de forêts. Il fait partie de l'un des écosystèmes les plus importants sur la planète.

Cette Province abrite le Parc de Salonga dans lequel on trouve la plus grande diversité floristique, incluant plusieurs essences commerciales telles que le bois noir (Wenge), Lifaki, Iroko, Sapeli, Sipo, Tiama, Acajou d'Afrique, Kosipo, Bosse clair, Padouk, Bilinga, Tola, Tali, Bomanga, Longhi blanc et rouge, Bosse foncé, Dabema, Mukulungu, Niove, Aniengre, Dibetou, Etimoe, Tchitola, Moabi, Bobinga, Wamba, Rikio, Lati, Ako, Faro, Latanoza, Mangrove etc.

Avec la redevance sur le crédit carbone et la taxe sur la superficie forestière, l'environnement devient la source principale des revenus de la province.

1.1.3. Contexte socioculturelle et économique

La province du Mai-Ndombe a une diversité ethnique entre autres : Ntomba, Sengele, Bolia, Sakata, Ekonda, Nkundo, Tende, les Nunu, Lendo, Badia, Bampe, Teke. La majeure partie de la population est jeune soit 75% de la population totale. Cependant, les jeunes sans emploi sont en mouvement perpétuel vers les provinces voisines et pays limitrophes à la recherche du mieux-être. La diversité des valeurs traditionnelles constitue un riche potentiel culturel pour la Province dont la qualité peut être exportable ou exploitée en termes de ressources touristiques.

Le contexte économique de la Province est décrit notamment en rapport avec le circuit de commerce, des banques, des voies et moyens de communication, des activités d'exploitation forestière, ainsi celles liées aux entreprises publiques et privées. Le commerce à travers la province est caractérisé par le rayonnement du secteur informel en lieu et place des opérateurs économiques structurés.

Hormis l'agence provinciale de la Banque Centrale du Congo (BCC), la province ne dispose pas de succursales des banques commer-

ciales. La plupart des transactions passent par des messageries financières notamment Soficom, Solidaire, Mpesa, Airtel money, Orange money, etc.

Le transport des personnes et des biens se fait généralement par voie fluviale et lacustre à bord des baleinières et pirogues; mais aussi par voie routière fortement dégradée au moyen des vélos et motos, rarement en véhicules. La voie aérienne y est aussi utilisée à bord des petits porteurs.

Les sociétés d'exploitation forestière sont disséminées dans certains sites mais sans impact réel en termes d'emplois et de création des richesses au niveau local.

Les activités commerciales sont focalisées sur la vente des produits de l'agriculture vivrière et pérenne, de la pêche, de la chasse, de l'élevage du petit bétail, ainsi que par la vente de certains produits manufacturés provenant généralement de Kinshasa et Brazzaville.

Les entreprises publiques sont faiblement représentées en Province et la plupart des entreprises privées tournent au ralenti et devront être surtout relancées.

1.2. EVALUATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION-PROGRAMMATION-BUDGETISATION-SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL 2018-2022

1.2.1. PRÉSENTATION DU PROCESSUS

Tableau 2 : RAPPORT SUR LE CADRE PROGRAMMATIQUE 2018-2022

N°	OUTILS	ELABORES		OBSERVATIONS
		OUI	NON	
1.	Plan de Développement Provincial PDP	X		
2.	Programme d'Actions Prioritaires (PAP)		X	
3.	Programme d'Investissements Publics (PIP)		X	
4.	Cadre de dépense à moyen terme (CDMT)		X	
5.	Cadre Provincial de cadrage Macro-économique (CPCM)		X	

Il est à relever que le Plan de développement a été élaboré accompagné du Ministère national du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. Mais, il est à relever que les autres outils de mise en œuvre n'ont pas été élaborés, à savoir : le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), le Programme d'Investissements Publics (PIP), le Cadre de dépenses à moyen terme et le Cadre provincial de cadrage macroéconomique.

Tableau 3 : RAPPORT SUR L'ELABORATION DU PDP

N°	Outils	OUI	NON	OBSERVATION
1.	PDP validé techniquement	X		
2.	PDP validé politiquement		X	
3.	PDD approuvé par l'Assemblée provinciale		X	Le gouvernement provincial ne l'a pas présenté à l'Assemblée Provinciale au regard de l'instabilité politique et de la non appropriation de cet outil par ce dernier.
4.	PDP vulgarisé		X	La non appropriation du processus par les autorités provinciales L'absence de dissimulation des documents

En ce qui concerne le PDP lui-même, il est à relever qu'il a été validé techniquement mais pas politiquement ni pour autant connaître son approbation au niveau de l'Assemblée provinciale suite à la non appropriation de ce document de planification par les autorités provinciales. Ce qui a entravé la suite du processus, surtout sa vulgarisation auprès des partenaires au développement ainsi qu'auprès de la population bénéficiaire.

1.2.2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUCCES

Dans la mise en œuvre de ce Plan de développement et son succès, il y a eu des conditions préalables qui devraient être mises en marche. Il s'agissait de mettre en place un dispositif institutionnel devant mettre en œuvre ce PDP et suivre sa mise en œuvre, des outils de suivi-évaluation.

Tableau 4 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre et suivi-évaluation du PDP

	structures	institué		Observation
		OUI	NON	
1.	Comité d'orientation et de pilotage de politique (COPP)		X	
2.	Comité technique de coordination et suivi (CTCS)		X	
3.	Groupe thématique de suivi (GTS)		X	
4	Comités territoriaux et locaux de coordination et suivi (CTLCS)		X	

Comme le tableau ci-dessus l'indique, le dispositif institutionnel devant accompagner ce PDP n'a pas été mis en place pour ce qui est la mise en œuvre de ce PDP.

CHAPITRE 2 : Diagnostic Global de la Province

2.1. Secteurs sociaux

La mise en place des infrastructures de base de qualité, leurs répartitions géographiques ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer l'accumulation du capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents de ces services.

2.1.1. Education et Formation

2.1.1.1. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

✓ Etat des lieux

Figure 1 : Inspection Provinciale de l'Enseignement



Au niveau de l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire général, la province de Mai-Ndombe a trois Directions Provinciales qui s'occupent du secteur : entre autre la Direction Provinciale Mai-Ndombe 1 siège à Inongo, la Direction Provinciale Mai-Ndombe

2 à Bolobo et la Direction Provinciale Mai-Ndombe 3 à Kutu, regroupant dans l'ensemble 26 Sous-Divisions, 52 Pools d'Inspection (Primaire et Secondaire) et 26 Antennes DINACOPE. Les infrastructures scolaires restent encore à faire car 85 % des écoles sont à paille, feuillage et chaume, mais le PDL 145 T a donné un bel élan qu'il fallait absolument capitaliser mais arrêter à mi-chemin qui n'a pas donné accès à tous les enfants d'abriter dans les bâtiments de qualité.

Tableau 5 : Nombre d'écoles par type

N°	Type d'école	Nombre
01	Maternelle	379
02	Primaire	2172
03	Secondaire & professionnel	1460
	Total	4011

Source : statistiques scolaire 2024 2025 EPST

Il existe au total dans la province :

- 379 écoles maternelles dont 87 Mai-Ndombe I, 113 Mai-Ndombe II et 179 Mai-Ndombe III ;
- 2172 écoles primaires dont 747 Mai-Ndombe I, 636 Mai-Ndombe II et 789 Mai-Ndombe III ;
- 1460 écoles secondaires dont 480 Mai-Ndombe I, 415 Mai-Ndombe II et 565 Mai-Ndombe III.

Pour ce secteur, les problèmes répertoriés sont : (i) manque de moyen de mobilité pour les gestionnaires et inspecteurs ; (ii) non prise en charge sanitaire du personnel enseignant et élèves ; (iii) insuffisance de manuels pour l'approche participative par situation "APS en sigle" ; (iv) la non effectivité de mise en retraite honorable du personnel enseignant ; (v) la non prise en charge des familles des enseignants décédés en cours de carrière par le trésor public ; (vi) la modicité du salaire du personnel enseignant ; (vii) l'irrégularité de paiement de ce modique salaire par des banques payeuses ; (viii) inégalité de zone salariale.

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, on peut retenir (i) l'existence de Ministère provincial en charge de l'éducation ; (ii) l'existence et le fonctionnement de trois directions provinciales et de différents services techniques, les Coordinations, Sous-divisions et Sous-coordinations de l'enseignement primaire et secondaire ; (iii) l'augmentation du nombre d'élèves au primaire due à la gratuité et l'augmentation des enseignants ; (iv) l'acquisition de manuels scolaires au niveau primaire, Programme et Matériels didactiques à tous les niveaux ; (v) la qualification du personnel enseignant au maternel et niveau primaire ; (vi) l'existence des organes délibérants dans toutes les écoles : COPA, COGES, gouvernement des élèves.

Comme **faiblesses**, on peut relever (i) l'insuffisance des infrastructures scolaires ; (ii) la vétusté de la majorité des infrastructures scolaires ; (iii) la baisse de la qualité de l'enseignement ; (iv) un nombre important des enseignants non payés ; (v) la modicité du salaire pour les enseignants payés ; (vi) le non achèvement de la distribution des bancs du projet « pas d'écoles sans bancs » du gouvernement ; (vii) la faible qualification du personnel enseignant du secondaire ; (viii) le non achèvement des constructions de bâtiments scolaires dans le cadre du PDL 145 Territoires ; (ix) l'insuffisance des

équipements scolaires, de manuels scolaires au secondaire ; (x) l'absence de mesures d'accompagnement de la gratuité au primaire (par exemple, la construction des salles de classes pour le respect des normes pédagogiques) ; (xi) l'insuffisance de la formation continue du personnel enseignant.

Comme **opportunités**, l'on peut mentionner : la gratuité de l'enseignement primaire, (ii) l'appui du Gouvernement central à travers le PDL 145 T ; (iii) la mécanisation des enseignants du primaires ; (iv) la présence des PTF (UNICEF et PEQIP) ; (v) l'appui partiel des constructions de bâtiments scolaires et la prise en charge du personnel enseignant de la concession ERA-CONGO par ERA-CONGO ; (vi) le Projet du gouvernement « Pas d'écoles sans bancs » ; (vii) l'appui des partenaires éducatifs en kits informatiques et matériels didactiques.

Plusieurs **menaces** sont à révéler pour l'amélioration de l'enseignement primaire et secondaire dont : (i) la non mécanisation des enseignants et du personnel des bureaux gestionnaires ; (ii) l'influence de la politique dans la gestion du secteur éducationnel ; (iii) l'épidémie de Mpox, la rougeole, la poliomyélite ; (iv) les menaces permanentes de grève suite au retard de paiement et mauvais traitement du personnel.

2.1.1.2. Formation professionnelle et métiers

✓ Etat des lieux

Figure 2 : Bâtiment du Ministère en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, innovation technologique



Le secteur de la formation professionnelle dans le Mai-Ndombe comprend la Division Provinciale qui s'occupe de l'administration, l'Inspection Principale Provinciale comme service technique et le Service National de Contrôle des Effectifs et Éléments de Paie (SENA-CEPEF). Ces grandes structures sont éclatées

✓ Analyse diagnostique

Les **forces** du secteur sont les suivantes : (i) la présence du Ministère provincial et de trois structures étatiques avec des sous divisions, des pools d'inspection et des cellules des paie ; (ii) l'existence des 170 centres de formation professionnelle dans tous les 8 territoires ; (iii) l'existence d'un personnel qualifié ; (iv) l'existence des filières techniques appropriées ; (v) la présence de la jeunesse désœuvrée ; (vi) l'existence de 1294 agents actifs.

Parmi les **faiblesses**, on peut relever l'insuffisance de matériels et équipement dans les centres de formations professionnelles ; l'absence de kits de réinsertion ; le

en 11 Sous-Divisions, 11 Pools d'Inspection et 11 Cellules de paie repartis dans les 8 territoires. Vu l'importance de la formation professionnelles et métiers pour le développement, la sensibilisation reste un outil très important. Les sous divisions sont réparties de la manière suivante :

- (i) Territoire d'Inongo : 2 sous divisions et Kiri ;
- (ii) Territoire de Kutu : 3 sous division Nioki, Bosobe et semedua ;
- (iii) Territoire d'Oshwe 2 sous division Oshwe et Benabendi (Yuki) ;
- (iv) Territoire de Mushie 1 ;
- (v) Territoire de Kwamouth 1 ;
- (vi) Territoire de Bolobo 1 ;
- (vii) Territoire de Yumbi 1.

manque d'infrastructures appropriées ; l'insuffisance de formations continues des agents et cadres dans les différentes filières ; l'Insuffisance d'apprenants dans toutes les filières par manque de vulgarisation. (ix) manque de moyens de mobilité pour le service.

Les quelques principales **opportunités** relevées dans le secteur sont (i) l'existence de l'ordonnance présidentielle fixant les attributions des ministères ; (ii) l'existence de la loi-cadre ; (iii) l'existence du cadre organique révisé.

Comme **menaces** dans le secteur, on note :
 (i) le manque d'infrastructures et équipements appropriés ; (ii) l'absence de frais de fonctionnement ; (iii) la non mécanisation de

94% du personnel actif ; (iv) des conflits d'attributions entre services parallèles.

2.1.1.3. Enseignement supérieur et Universitaire

La Province compte actuellement 17 établissements supérieurs et universitaires tant public que privés.

truire pour le moment suite au manque de moyens.

La plupart des établissements sont actuellement des locataires, certains autres possèdent des propriétés mais ne savent pas cons-

Tableau 6 : Institutions supérieures et universitaires par territoire/Ville

N°	Territoire/Ville	Universités	Instituts supérieurs
1	Ville d'Inongo	2	5
2	Territoire d'Inongo	-	3
3	Territoire de Kiri	-	4
4	Territoire de Kwamouth	-	1
5	Territoire de Kutu	-	10
6	Territoire d'Oshwe	-	2
7	Territoire de Mushie	-	2
8	Territoire de Bolobo	-	5
9	Territoire de Yumbi	-	5
TOTAL		3	35

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, on peut retenir (i) l'existence des institutions supérieures et universitaires ; (ii) l'existence de plusieurs jeunes fréquentant les institutions supérieures et universitaires ; (iii) l'existence de la conférence des établissements supérieurs et universitaires ; (iv) l'existence du corps scientifique ; (v) la

présence de la représentativité des étudiants du Congo (REC).

Comme **faiblesses**, il est à noter (i) l'insuffisance de Professeurs ; (ii) le non-respect des procédures de recrutement des assistants ; (iii) la modicité de salaire du personnel enseignant et des administratifs ; (iv) le non-respect des procédures

d'ouverture des institutions supérieures et universitaire ; (v) la baisse de la qualité de l'enseignement ; (vi) le manque des bibliothèques, des laboratoires, Centres de recherche ; (v) l'absence d'infrastructures de logement pour étudiants ; (vi) l'absence des certains filières, (vii) l'absence d'universités AU Mai-Ndombe.

Comme **opportunité**, on peut relever (i) la mécanisation des agents des établissements supérieurs publics par l'état congolais et (ii) l'appui des professeurs visiteurs

La **menace** majeure à surmonter dans ce sous-secteur est l'absence de bourses.

2.1.2. Santé, Nutrition et VIH/ Sida

✓ Etat des lieux

Figure 3 : Entrée principale de l'Hôpital Général de Référence d'Inongo



La Province compte 14 zones de santé avec une faible densité de 19 hab. au Km² ; ce qui justifie que seuls 65 % de la population ont accès aux services de santé (à moins de 5 Km de marche). Aucun Centre de Santé n'offre un Paquet minimum d'activités (PMA) complet ; non plus aucun un Hôpital Général de Référence (HGR) n'offre un paquet complémentaire d'activité (PCA) complet. 50% des ZS et 22,8% des Etablissement de Soins de Santé (ESS) offrent le paquet de lutte contre le VIH/SIDA, aucune ZS n'a intégré la prise en charge intégré de la malnutrition aigüe (PCI-MA).

Figure 4 : Dans l'enceinte de l'HGR d'Inongo



La prévalence du VIH dans la population générale est de 0,3% (EDS 2023-2024) et 0,02% chez les femmes enceintes. La prévalence de la malnutrition chronique est de 39,5% (Enquête nutritionnelle National 2023). Les Etablissements de Soins de Santé s'approvisionnent en Médicaments dans les dépôts privés sans respect de la qualité des médicaments et 22% des prestataires reçoivent le salaire d'état tandis que 47% reçoivent la prime de risque de l'Etat. Les ESS ne sont pas équipés pour offrir les soins de qualités à la population. 20.6% (67/324) des CS et HGR sont en bon état. La province dispose de 16 ITM non équipés avec une insuffisance d'enseignants à temps plein et d'infrastructures. Il y a qu'un seul service de Kinésithérapie.

✓ Analyse diagnostique

Le système de santé du Mai-Ndombe est caractérisé par certains **points forts** tels que : (i) la présence du Ministère Provincial de la Santé ; (ii) la présence du Bureau de la DPS avec 10 coordinations des programmes spécialisés ; (iii) la présence de l'Inspection Provinciale de la Santé, (iv) la présence des zones de santé avec les ESS disposant le personnel qualifié. (v) gratuité de la maternité, (vi) 92% de la couverture en frigos pour la conservation des vaccins, (vii) présence des ITM dont 8 en reformes

Concernant les **faiblesses**, il est à relever : (i) Insuffisance des infrastructures pouvant abriter les différents Bureau de la DPS, des coordinations provinciales des programmes spécialisés et l'IPS (ii) le manque d'hôpital et Laboratoire Provincial ; (iii) le manque de banques de sang ; (iv) 50% des HGR dispose des bâtiments qui ne respectent pas les normes ; (v) Seuls 19,4% de centres de santé sont construits en matériaux durables et sont en bon état ; (vi) la plupart des ESS sont sous-

équipés ; (vii) la rupture en médicaments essentiels et intrants. (viii) l'absence des Centres de Distribution Régionaux des médicaments (CDR) ; (ix) l'insuffisance d'infrastructures et équipements des ITM ; (x) l'insuffisance de prestataires de certaines catégories (Médecins, Sage femmes, Anesthésiste, Dentiste, Ophtalmologue) Kinésithérapeutes, pharmaciens ; (xi) l'insuffisance de matériel roulant et flottant ; (xii) la faible proportion des agents et cadres de la santé qui perçoivent le salaire et la prime de risque

Les **opportunités** à capitaliser sont : (i) la présence des partenaires d'appui au secteur de la santé ; (ii) l'existence de PDL-145-T ; (iii) et le développement du partenariat public-privé.

Parmi les menaces, on dénombre le mauvais état des routes ; la faible mécanisation des prestataires par l'Etat Congolais ; (iii) l'influence de la politique au secteur de la santé.

2.1.3. Protection sociale

✓ Etat des lieux

Le Service de la protection sociale dans la province du Mai-Ndombe fonctionne de la manière suivante : 1 Division Provinciale des affaires sociales, l'Inspection Sociale Provinciale, bureau urbain et l'inspection sociale urbaine, 15 permanences sociales et 89 centres de promotion sociale dans les 8 territoires.

Les activités ciblant les groupes vulnérables sont menées par différents acteurs : l'Etat, les ONG, les Eglises, les communautés de base et les Associations de Groupes Vulnérables. Cependant, la Province ne couvre qu'une infime portion de la population vulnérable surtout en milieu urbain.

Outre l'existence de structures publiques et privées d'encadrement et de prise en charge de groupes vulnérables, il sied de noter qu'il existe encore plusieurs problèmes tels que :

l'insuffisance des infrastructures d'accueil, la faible prise en charge des enfants en situation difficile (enfants dans la rue, orphelins, enfants handicapés physiques et mentaux).

✓ Analyse diagnostique

Comme points forts : on peut relever (i) l'existence du ministère provinciale des affaires sociales (ii) une Division provinciale des affaires sociales ainsi que les structures publiques et privées d'accompagnement et de prise en charge de groupes vulnérables.

Comme **faiblesses**, on peut noter l'insuffisance d'infrastructures et équipements et ; l'insuffisance des intervenants so-

ciaux (assistants sociaux, et travailleurs paras sociaux et les RECOPE) dans les 8 territoires.

L'implication des partenaires techniques et financiers, l'implantation de nombreuses ONG et des Eglises sont des **opportunités** à capitaliser.

La dépravation des mœurs est la seule **menace** du secteur.

2.1.4. Affaires Humanitaires

✓ Etat des lieux

Depuis les années 2016 et 2017, la région traverse une crise humanitaire consécutive aux troubles liés aux milices de Mobondo, qui a poussé les populations à trouver refuge vers les provinces voisines du Kwango et du Kwilu laissant derrière eux des maisons incendiées,

des écoles détruites, des centres de santé pillés, des champs et récoltes incendiés.

Il y a lieu de signaler aussi les conflits entre les populations locales Teke-Yaka et Tende-Nunu qui ont enregistré aussi des pertes en vies humaines.

✓ Analyse diagnostique

La présence des services des affaires humanitaires est un appui fort au secteur.

Les réponses humanitaires tardives et insuffisantes aux populations victimes des atrocités qui n'ont pas favorisé le relèvement communautaire dans la province, la faible capacité de la population à faire face aux difficultés, le déficit communicationnel entre les ONG humanitaires et la Division provinciale des ac-

tions humanitaires sont les principaux **points faibles**.

La présence des organismes humanitaires dans la province et les ONGD nationaux et internationaux ; l'appui des organismes humanitaires tant nationaux qu'internationaux sous le lead d'OCHA ainsi que l'apport du gouvernement central dans l'assistance humanitaire aux sinistrés constituent une opportunité dans le secteur.

Comme **menaces**, on dénote la présence des MOBONDO ainsi que l'existence du bandi-

tisme urbain.

2.1.5. Emploi

✓ Etat des lieux

La Province offre un tableau sombre en matière d'emploi. L'informel exploité majoritairement par les femmes et quelques entreprises privées, demeure le secteur prédominant de la Province, car il occupe 82,6% de la population active et génère 61% de revenus des ménages. Dans ce domaine de l'emploi, on note l'utilisation des enfants dans les activités commerciales (Annuaire statistique 2020).

Ce secteur comprend la Direction provinciale de l'inspection du travail et la Division provinciale de l'emploi et travail. Les deux structures provinciales dépendent du même Ministère au niveau central. La Direction provinciale fonctionne avec les trois antennes au niveau des territoires, parmi lesquelles :

1. **Antenne d'Inongo** qui supervise la ville d'Inongo et les deux territoires d'Inongo et Kiri ;
2. **Antenne de Kutu** qui supervise les territoires de Kutu et Oshwe ;
3. **Antenne de Mushie** qui supervise les territoires de Mushie, Kwamouth, Bolobo et Yumbi.

Tandis que la Division provinciale est représentée dans les 8 territoires par les antennes et au niveau des communes rurales ci-après : Nioki, Bokoro, Tolo et Semedua.

✓ Analyse diagnostique

Comme **points forts** du secteur, on note l'existence de quelques unités économiques publiques et privées ; l'existence des industries à l'état d'abandon ; la présence du Ministère provincial de l'emploi et travail ; la présence des inspecteurs, contrôleurs et agent administratifs du travail.

Comme **faiblesses**, on note la prédominance du secteur informel ; la faible implantation des entreprises publiques, privées et celles d'économies mixtes ; l'accès difficile aux crédits.

Il existe **des opportunités** telles que l'existence de quelques agences d'institutions financières bancaires et non bancaires ; le développement des PMI en vue de l'exploitation des potentialités agricoles et du sous-sol ; la formation des jeunes aux métiers.

Cependant, le mauvais climat des affaires ; l'entrée précoce des enfants sur le marché de travail surtout les filles en particulier dans les zones rurales constituent **des menaces** au secteur.

2.1.6. Genre, famille et enfants

✓ Etat des lieux

Le secteur du Genre dans la Province du Mai-Ndombe est administrativement organisé par la Division Provinciale du Genre, Famille et Enfant ; et au niveau des territoires on trouve des Cellules qui coordonnent les activités du genre.

La Politique nationale Genre vise essentiellement **la participation politique de la femme et le leadership féminin ; l'Egalité des sexes et l'habilitation du statut de la femme et la résolution des violences sexuelles basées sur le genre.**

En cette matière, la Province du Mai-Ndombe est l'une des provinces où la femme garde encore ses traits culturels dans les rapports homme-femme. La femme se limite essentiellement aux activités de reproduction ; alors que celles de production font l'apanage de l'homme. Cela justifie le rapport de dépendance de la femme à l'homme. La femme garde un statut bas par rapport à l'homme. Il s'observe un retard criant de l'émergence de la femme dans la Province du Mai-Ndombe, cela dû essentiellement par l'absence des programmes de sensibilisation et de vulgarisation des textes de lois à travers les milieux sociaux particulièrement les milieux ruraux.

Aussi, les violences sous toutes ses formes constituent l'un des aspects majeurs qui étouffe la promotion de la femme. Les statistiques de 2024 font état de 240 cas d'incidences de violences sexuelles. Quant à la Prise en charge des victimes des violences sexuelles, la Province à l'heure actuelle ne dispose d'aucun système de prise en charge holistique ni un Centre Intégré Multi Sectoriel.

Il reste à relever que parmi les types de violences sexuelles, **le mariage précoce** occupe la première position. Dans le Mai-Ndombe et particulièrement en milieu rural, les mœurs et les coutumes ne trouvent aucun mal lorsque l'enfant se marie avant l'âge majeur. Ce qui justifie le faible taux d'achèvement des filles au secondaire et l'incapacité de celle-ci à s'adapter aux politiques nouvelles sur la protection et la promotion de la femme.

Enfin, en ce qui concerne la participation politique de la femme à la chose publique, elle reste encore moindre peu importe les efforts fournis jusqu'à ces jours. Ainsi, le tableau ci-dessous nous permet d'extrapoler la faible représentativité de la femme dans les instances de prise de décision.

Tableau 7 : Représentativité de la Femme dans les Institutions Provinciales

N°	Institution	Qualité	Total	Nbre de Femmes	% Femmes
1	Assemblée Provinciale	Membres du Bureau	5	0	0%
		Députés Provinciaux	18	0	0%
2	Exécutif Provincial	Gouverneur et vice-gouverneur	2	0	0%
3	Gouvernement Provincial	Ministres provinciaux	10	1	-

					10%
4	Cours et Tribunaux	Magistrats	34	1	0,03%
5	Régies Provinciales	Directeurs	4	1	25%
6	Zones de santé	Médecins Chefs des Zones	14	0	0%
8	Commissariat de la Police	Commandants – Provincial et Etat-major (différents départements, chefs de service et d'unités)		Non disponible	
9	FARDC 22Rgn M	Officiers et officiers subalternes	X	0	0%
9	Fonctions publiques	Chefs de Division provinciaux	54	1	0,02%
10	Ville	Maire et Maires Adjointes	2	0	0%
11	Communes	Bourgmestres et bourgmestres adjoints	15	1	0,07%
12	Territoires	Administrateurs des Territoires	8	0	0%
		Administrateurs des Territoires adjoints	16	0	0%

Source : Division Provinciale du Genre, Famille et Enfant de Mai-Ndombe 2025

Du tableau qui précède, le score reste sombre pour la femme ; elle n'est pas participante dans le processus de prise de décision au sein des institutions provinciales avec un taux de participation avoisinant zéro pourcent.

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, on peut relever : (i) l'existence des structures étatiques d'accompagnement du secteur genre (Ministère provincial, Division provinciale et cellules) ; (ii) l'existence des associations provinciales de protection des droits des femmes et de l'enfant ; (iii) le nombre important des filles scolarisées ; (iv) l'existence de quelques centres multifonctionnels/plates-formes de femmes.

Quelques **points faibles** entravent le bon fonctionnement du secteur, à savoir la faible représentativité de la femme aux postes de prise des décisions au sein des institutions provinciales et des partis politiques ; le faible taux d'achèvement des filles comparative-ment aux garçons au niveau du cycle secondaire ; la non application des textes visant à

promouvoir le respect du genre ; la méconnaissance des instruments juridiques internationaux et régionaux de promotion et de protection de droit de la femme et de l'enfant ; le manque d'infrastructures administratives, de matériels informatiques et mobiliers de bureau ; le manque de formation des femmes sur la loi font obstacles à l'égalité de sexe et la parité de genre. L'inexistence des structures de prise en charge des victimes de violences sexuelles ; l'absence d'un système de compilation efficace des données sur les VBG au niveau provincial.

Comme **opportunité à capitaliser** on peut relever l'existence de la politique nationale du genre et l'existence de la nouvelle stratégie nationale sur la lutte contre les violences ba-

sées sur le genre ; et la présence des partenaires (Unicef et Diakonia).

Aussi, parmi les **menaces** qui handicapent le processus de la protection et la promotion de la femme et de l'enfant on a les us et coutumes ; les mariages précoces et forcés.

2.1.7. Jeunesse

✓ Etat des lieux

La population de la Province est à majeure partie jeune soit 75% de la population totale. Cependant, les jeunes sans emploi sont en mouvement perpétuel vers les provinces voisines et pays limitrophes à la recherche du mieux-être.

Ce taux élevé de jeunes constitue une force à capitaliser pour la province. Cependant, le manque de structures d'encadrement, le manque d'opportunités d'emploi et la fuite des cerveaux vers d'autres lieux constituent les problèmes majeurs à résoudre.

✓ Analyse diagnostique

Les **principaux points forts** favorisant l'épanouissement de la jeunesse sont l'existence du ministère provincial de la jeunesse, la division provinciale de la jeunesse, et 8 antennes territoriales ; l'existence du conseil provincial de la jeunesse ; l'existence des mouvements et associations des jeunes ainsi que les 75% de la population totale de la province constitués de jeunes.

L'existence de la politique nationale de la jeunesse, l'implication des autorités religieuses dans l'encadrement des jeunes, la présence de quelques partenaires techniques et financiers et l'appui des mouvements et organismes nationaux et internationaux à la jeunesse sont des **opportunités à capitaliser**.

Comme **points faibles**, on peut relever le manque de structures d'encadrement des jeunes ; l'absence des infrastructures et équipements appropriés pour l'encadrement et la formation des jeunes ; le manque de mécènes et des sponsors pour l'encadrement de la jeunesse ; la non représentativité des jeunes dans la prise de décision.

L'utilisation excessive des jeunes dans les activités politiques ; la délinquance juvénile ; le manque d'opportunités d'emploi ; la faible implication des pouvoirs publics dans la protection des aires protégées de jeux pour la jeunesse ainsi que le mouvement perpétuel des jeunes vers les provinces voisines et la Ville de Kinshasa sont **des menaces** dans le secteur de la jeunesse.

2.1.8. Sports et loisirs

✓ Etat des lieux

Figure 5 : Bâtiment de la Division provinciale des Sports et Loisirs



La Province dispose de ressources humaines, des espaces disponibles à accueillir les infrastructures adéquates pour développer le secteur.

Figure 6 : Stade d'Inongo



La présence d'un ministère provincial en charge du sport et loisir, l'existence de disciplines sportives pratiquées (le football, le Basket-ball, la boxe, le cyclisme, le Judo, les luttes traditionnelles, etc.) sont les principales forces du secteur. Néanmoins : l'insuffisance et la vétusté des infrastructures sportives en général en demeure les faiblesses.

✓ Analyse diagnostique

Les principales **forces** du secteur sont la présence d'un personnel qualifié, l'existence de quelques infrastructures sportives et l'organisation de compétitions dans les différentes disciplines de sport et loisirs.

Cependant, le manque d'infrastructures sportives et d'encadreurs sportifs qualifiés, l'insuffisance de mécènes sportifs, l'absence

d'espace de jeux et de loisirs et de managers sportifs sont les **faiblesses** du secteur.

L'existence des textes légaux sont des **opportunités** pour le développement de ce secteur.

Les pratiques fétichistes dans le sport, la consommation des boissons fortement alcoolisées parmi les sportifs et le banditisme parmi les jeunes sont des **menaces** pour ce secteur.

2.1.9. CULTURE ET ARTS

✓ Etat des lieux

Figure 7 : Monument représentant les dates de début du colonialisme et de l'indépendance du Congo



La diversité des valeurs traditionnelles constitue un riche potentiel culturel pour la Province dont la qualité peut être exportable ou exploitée en termes de ressources touristiques. La non opérationnalité de FPC (Fond de Promotion Culturel); le manque d'animateurs culturels qualifiés demeurent des problèmes majeurs au secteur.

✓ Analyse diagnostique

Comme points forts : (i) l'existence du ministère provinciale en charge de la culture et arts ; (ii) L'existence de la Division provinciale de la culture et arts et ses services connexes ; (iii) l'existence des troupes théâtrales ainsi que d'associations culturelles, artistiques et artisanales, d'artistes et artisans culturels ; l'existence du Musée National d'Inongo et des archives.

Comme points faibles majeures qui ralentissent le développement du secteur, il a été relevé le manque d'animateurs culturels quali-

Techniquement, le secteur est piloté par la Division de la culture et arts qui est structurée de la manière suivante : 9 cellules dont 8 au niveau des Territoires et 1 à la ville d'Inongo suivies de sous-cellules qui fonctionnent au niveau des Communes Rurales et des secteurs.

Figure 8 : Musée national d'Inongo



fiés ; l'absence des marchés publics pour la vente des œuvres d'arts ; l'absence de centres culturels et de bibliothèques ; le manque de studios d'enregistrement ; l'absence de salle de spectacle à travers les 8 territoires y compris la Ville d'Inongo ; l'absence d'imprimés de valeur tel que la carte nationale d'artiste ; le manque d'infrastructures adéquates à travers les 8 territoires y compris la ville d'Inongo ; le manque des instruments musicaux dans tous les 8 territoires y compris la Ville d'Inongo ainsi que le manque d'équipement

de bureau y compris les kits informatiques au profit du secteur.

L'intervention des sociétés de télécommunication et brassicoles dans le secteur est une **opportunité** aidant au développement du secteur.

La non mécanisation des agents identifiés et en possession des cartes biométriques ; la modicité du budget alloué au secteur ; le manque de paiement de droits d'auteur ; l'achat clandestin et la vente anarchique des objets d'art et d'artisanat antiques et modernes sont des **menaces** majeures au secteur.

2.2. Gouvernance de la province

La Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, répartit les compétences concurrentes et exclusives entre le pouvoir central et les provinces. En effet, les provinces sont dotées de la personnalité juridique et sont gérées par des organes locaux. Elles jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. A ce titre, la planification provinciale

est une matière exclusive relevant de la province.

Ainsi, la bonne gouvernance impliquerait la gestion transparente et responsable des ressources, l'établissement des procédures de prise de décisions claires au niveau des pouvoirs publics et des collectivités ainsi que l'existence des institutions politiques, administratives et républicaines transparentes.

2.2.1. Gouvernance politique et sécuritaire

2.2.1.1. Gouvernance politique

✓ Etat des lieux

Figure 9 : Vue du Bâtiment de l'Assemblée provinciale du Mai-Ndombe



En application des dispositions de la constitution de 2006, telle que révisée, spécialement en son article 195, la Province est constituée de deux institutions politiques qui sont l'Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial.

L'Assemblée Provinciale dispose d'un bâtiment propre et est composée de 18 députés

provinciaux parmi lesquels nous n'avons aucune femme.

Figure 10 : Vue du Bâtiment du Gouvernorat du Mai-Ndombe



Le Gouvernement provincial, quant à lui, comprend : un (1) Gouverneur de province, un (1) Vice-Gouverneur, dix (10) Ministres, un (1) Secrétaire Exécutif provincial.

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces** du secteur l'on peut relever l'existence de deux institutions politiques fonctionnelles ; la présence d'un bâtiment propre à l'assemblée provinciale ; la présence d'un bâtiment en construction pour le gouvernement provincial.

Il est à noter comme **faiblesses** : (i) la crise de confiance entre l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial ; (ii) la non représentativité de la femme dans l'assemblée provinciale (iii) la faible représentativité des

2.2.1.2. Paix et sécurité

✓ Etat des lieux

Figure 11 : Siège de la Police Nationale du Mai-Ndombe



✓ Analyse diagnostique

La Province présente plusieurs **forces** pour assurer la bonne gouvernance sécuritaire notamment l'existence des services de sécurité et de renseignements (PNC, FARDC, ANR,

femmes au Gouvernement ; (iv) le manque de moyens de déplacement pour les membres du gouvernement provincial ; (v) les ministres travaillent sans membres des cabinets.

L'existence des textes légaux et réglementaires reste la seule **opportunité** relevée à ce niveau et les interférences politiques est la principale **menace** liée au secteur.

Sur le plan de la sécurité, la Province de Mai-Ndombe a toujours été caractérisée par un climat de paix excepté quelques cas des conflits coutumiers et fonciers sur le plan interne, et de mouvements incontrôlés des personnes du fait de la porosité des frontières.

Cependant, la province continue de vivre des moments de turbulences avec la situation d'insécurité qui prévaut dans le territoire de Kwamouth en dépit des efforts fournis par les autorités tant Nationales que Provinciales.

DGM) ; la présence de l'auditorat militaire ; le recrutement et la formation des policiers et des militaires ; et l'existence des bureaux de la

Police de proximité dans les communes urbaines.

Hormis cela, quelques **faiblesses** peuvent constituer un frein à la paix et à la sécurité telles que les tracasseries administratives, policières et militaires ; la mauvaise interprétation des textes légaux ; le sous équipement des services de sécurité ; l'insuffisance de formation et du recyclage du personnel ; et le vieillissement du personnel.

La dotation des uniformes de la police et à l'armée ; la bonne volonté politique et la coo-

pération interprovinciale sont des opportunités pour le gouvernement provincial de ramener un climat de paix et de sécurité sur toute l'étendue de la province.

Comme **menaces**, on peut relever les tracasseries et répressions policières ; le détournement des fonds de la police ; le vol et l'impunité ; les conflits ethno-tribaux et fonciers ainsi que ceux liés aux pouvoirs coutumiers et aux limites territoriales ; la présence des bandits dans le territoire de Kwamouth, appelés « **MOBONDO** ».

2.2.1.3. DECENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERES

✓ Etat des lieux

Figure 12 : La Mairie d'Inongo



Le Mai-Ndombe, à l'instar d'autres Provinces, jouit de mêmes avantages en ce qui concerne notamment la libre administration conformément à la Loi 08/012 du 31 Juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces mais aussi par la Loi n°08/016 du 07 Octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des ETD et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces.

Cependant, la négligence des valeurs traditionnelles par l'autorité coutumière ; la modicité des ressources allouées aux ETD dans le budget de l'Etat ; l'absence des organes locaux de décentralisation au niveau des villes, communes et secteurs ; l'insuffisance des textes légaux liés à la décentralisation ; l'insuffisance et l'irrégularité des itinérances administratives ; le faible niveau d'appropriation du processus de la décentralisation ; la faible mobilisation des recettes locales par la Province et les ETD constituent les goulots d'étranglements de la bonne gouvernance territoriale.

Les opportunités à saisir seraient : l'implication de la population dans la gestion de la chose publique ; la présence des partenaires pour accompagner la mise en œuvre effective de la décentralisation et du développement local.

Les menaces à ce secteur sont : la réticence dans le transfert de 40% des recettes à caractère national due aux Provinces et ETD, la persistance des conflits, le non-respect des lois, instructions et procédures relatives à la gestion des ressources de la Province et des

ETD, la non appropriation des outils de gestion moderne, la mauvaise interprétation du concept décentralisation par les communautés de base se traduisant par de relents de tribalisme.

✓ Analyse diagnostique

L'existence et le fonctionnement de l'Assemblée provinciale ainsi que du Gouvernement provincial, la présence des autorités à tous les niveaux, l'existence du Ministère provincial en charge de l'Intérieur, la Sécurité, les affaires coutumières et la décentralisation et lois organiques favorisant la mise en application de la décentralisation ainsi que l'existence d'un texte portant protection de peuple autochtone sont les principales forces du secteur.

Les facteurs ci-après constituent des faiblesses à la décentralisation notamment la négligence des valeurs traditionnelles par l'autorité coutumière ; la modicité des ressources allouées aux ETD dans le budget de l'Etat ; l'absence des organes locaux de décentralisation au niveau des villes, communes et secteurs ; l'insuffisance des textes légaux liés à la décentralisation ; l'insuffisance et l'irrégularité des itinérances administratives ; le faible niveau d'appropriation du processus

de la décentralisation ; la faible mobilisation des recettes locales par la Province et les ETD constituent les goulots d'étranglement de la bonne gouvernance territoriale.

Les **opportunités majeures** à capitaliser sont l'implication de la population dans la gestion de la chose publique ; la présence des partenaires pour accompagner la mise en œuvre effective de la décentralisation et du développement local.

La réticence dans le transfert de 40% des recettes à caractère national dus aux Provinces et ETD, la persistance des conflits, le non-respect des lois, instructions et procédures relatives à la gestion des ressources de la Province et des ETD, la non appropriation des outils de gestion moderne, la mauvaise interprétation du concept décentralisation par les communautés de base se traduisant par de relents de tribalisme.

2.2.2. Gouvernance administrative et judiciaire

2.2.2.1. JUSTICE

✓ Etat de lieux



La Province du Mai-Ndombe ne compte pas encore toutes les structures civiles et militaires requises pour dire le droit et exécuter les décisions prises au niveau des différentes juridictions. Il existe la Cour d'Appel, le Parquet Général près la Cour d'Appel de Mai-Ndombe, le Tribunal de Grande Instance, le Parquet près de TGI, des Tribunaux de Paix dans la Ville d'Inongo et dans les Chefs-lieux

✓ Analyse diagnostique

Les **forces** suivantes sont à relever dans le secteur : la présence des magistrats ; le renforcement des capacités des agents et fonctionnaires de l'ordre judiciaire et l'existence d'institutions judiciaires sur l'ensemble du territoire.

La justice en Province souffre des faiblesses ci-après : L'absence d'une justice impartiale ; les mauvaises conditions de travail des Magistrats ; le manque d'éthique professionnelle et la persistance des antivaleurs dans le chef des hommes de la loi ; le délabrement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ; la faible capacité d'accueil des prisons ; la violation des droits humains ; l'absence de la Cour d'ordre militaire et d'un Palais de justice ; le sous-paiement du personnel judiciaire ; l'insuffisance des surveillants des maisons

des territoires, pas de tribunal de commerce, et tribunal pour enfant.

Figure 13 : Prison centrale d'Inongo



carcérales ; l'insuffisance et/ou l'absence du personnel pénitentiaire.

Comme **opportunités**, l'on peut citer : l'existence des activistes de droit de l'homme ; la collaboration Etat-Partenaires Techniques et Financiers.

Il existe cependant plusieurs **Menaces** à la justice telles que : l'impunité ; l'ingérence politique ; les tracasseries administratives et policières ; le clientélisme politique, le favoritisme et le népotisme ; l'insuffisance du nombre des magistrats, des greffiers et des huissiers pouvant couvrir tous les territoires ; le manque des frais de fonctionnement ; les arrestations arbitraires ; le non-respect de délai de garde à vue et de détention préventive ; le manque des moyens logistiques pour la tenue des audiences foraines.

2.2.2.2. ADMINISTRATION PUBLIQUE

✓ Etat des lieux

Figure 14 : Bâtiment administratif d'Inongo



La province du Mai-Ndombe résulte du démembrement de l'ex-Province de Bandundu et la Fonction Publique est inadaptée au contexte actuel avec une gestion rétrograde en ressources humaines et financières, un personnel vieillissant, des infrastructures déla-

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, on peut relever l'existence du Ministère de la Fonction publique et de la Division provinciale de la Fonction publique ; la disponibilité des cadres et agents des Services Déconcentrés au niveau provincial et local.

Les **faiblesses** majeures relevées sont l'inexistence des lois organiques sur la fonction publique provinciale et locale ; le retard de la mise en place de l'Administration Provinciale, pléthore du personnel par rapport aux organigrammes ; l'insuffisance, la vétusté et le sous équipement des infrastructures administratives ; la dépendance administrative de certains services aux Divisions provinciales du Kwilu ; l'irrégularité et la modicité des frais de fonctionnement de services déconcentrés ; la sous qualification des certains Cadres et Agents de la Fonction Publique ; la démotivation due aux mauvaises conditions de travail et de vie ainsi que le non-paiement des frais de fonctionnement des

brées facilitant la fuite des cerveaux vers les emplois mieux rémunérés.

L'existence des dispositions constitutionnelles relatives à l'organisation de la Fonction Publique ; la réforme de la Fonction Publique ; l'existence des statuts du personnel des carrières des services publics de l'Etat sont les majeures opportunités sur lesquelles la province doit s'appuyer pour résoudre les problèmes majeure la concernant.

services déconcentrés et des avantages sociaux comme indiqué dans le statut des agents de carrière des services publics de l'Etat.

L'implication des Partenaires Techniques et Financiers qui viennent accompagner la réforme de l'administration publique et la mise en place de nombreux programmes et projets de renforcement de capacités humaines et institutionnelles (PNUD, SENAREC) ;

l'existence des dispositions constitutionnelles relatives à l'organisation de la Fonction Publique ; l'existence des statuts du personnel des carrières des services publics de l'Etat ; la mécanisation des agents sous statut, l'admission sous statut des agents nouvelles unités en fonction et l'existence de l'ENA, du Programme Jeunes Professionnels et l'ENF afin d'assurer la formation continue sont **des opportunités** pour l'organisation et la mise en

place effective de la fonction publique provinciale.

Comme **menaces** à ce secteur, on peut relever le faible accès à l'information ; le faible taux

de mécanisation des agents, des promotions sélectives d'agents dans la province du Mai-Ndombe ainsi que la fuite des cerveaux vers les secteurs privés.

2.2.3. Gouvernance économique et financière

2.2.3.1. Plan

✓ Etat des lieux

Figure 15 : Division Provinciale du Plan



Aussi, il sied de signaler que la Division du Plan dispose des Antennes du Plan dans chacun des territoires et un bureau stratégique à Nioki.

La Province dispose d'un Ministère en charge du Plan et d'une Division Provinciale du Plan.

✓ Analyse diagnostique

S'agissant des **forces**, il y a lieu de relever l'existence des services techniques en charge de la planification et l'existence du Bureau d'Etudes et Planification dans la Division Provinciale du Budget.

Quant aux **faiblesses**, il a été souligné l'absence d'un bâtiment administratif et celle de la culture de planification en province ; l'inexistence des structures spécialisées de planification (**INS, ANAPI, Cellule provinciale de cadrage macro-économique, CDMT provincial**) ; l'inexistence du comité provincial du

développement ; le manque d'outils de planification en Province et dans les ETDs.

Concernant les **opportunités**, il a été relevé l'existence d'un Ministère National en charge du Plan ; l'existence des textes réglementaires dans le secteur de la Planification ; la présence des Partenaires Techniques et Financiers et du comité provincial de suivi du PDL 145T.

Enfin, concernant les **menaces**, les facteurs suivants ont été relevés, à savoir, l'absence des mécanismes de suivi qualitatif des projets

et programmes du niveau national exécutés en province.

2.2.3.2. Budget

✓ Etat des lieux

Figure 16 : Bâtiment abritant les Divisions provinciales du Budget et des Finances



La province dispose d'un Ministère en charge du Budget, d'une Direction Provinciale du Budget et de la Division Provinciale du Budget.

Il y a également l'existence d'une Cellule des Gestion des Projets et Passation des Marchés Publics et une Direction Provinciale des Contrôles de Passation de Marchés Publics.

✓ Analyse diagnostique

A titre **des forces**, on peut relever l'existence d'un Ministère Provincial en charge du Budget, d'une Direction provinciale et de la Division Provinciale du Budget dans le Chef-lieu de la Province, du Bureau du Budget dans la Ville d'Inongo ainsi que des Cellules Territoriales du Budget dans les divers Territoires ; l'existence d'une Cellule de Gestion des Projets et de Passation de Marchés Publics et d'une Direction Provinciale des Contrôles de Passation de Marchés Publics.

Quant aux **faiblesses**, il a été souligné la faible représentation d'agents et fonctionnaire de l'Etat dans les Territoires ; le

faible respect de la chaîne des dépenses publiques en Province et celui des procédures de passations des marchés publics ainsi que l'insuffisance d'agents formés et le manque d'infrastructures.

Par rapport **aux opportunités**, il a été noté l'existence des textes légaux et réglementaires en matière d'élaboration, suivi et exécution du Budget ; l'installation de l'Autorité de Régulations des Marchés Publics dans la Province.

Concernant **les menaces**, les détournements et les faux en écritures sont des menaces au secteur.

2.2.3.3. Finances Publiques

✓ Etat des lieux

Figure 17 : Direction Générale des Recettes du Mai-Ndombe



La mobilisation des recettes provinciales est assurée par la Régie Provinciale des Recettes de Mai-Ndombe (DGRM). Les régies financières nationales opérant dans la Province sont la Direction Générale des Impôts (DGI), et la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD) qui malheureusement dépendent encore de la Direction Provinciale de Kwilu.

Mais leur problème commun est lié à la faible réalisation des assignations dues notamment par l'incivisme fiscal, la sous-qualification de la

✓ Analyse diagnostique

De ce fait, il a été relevé les **forces** suivantes : La création d'une régie financière provinciale pour la mobilisation des ressources propres de la province (DGRM) dans tous les territoires ; l'installation des Antennes provinciales de la DGI et de la DGRAD malgré leur dépendance de la Province du Kwilu ; l'existence des messageries financières (SOFICOM, SOLIDAIRE TRANSFERT), la Caisse d'épargne du Congo (CADECO) et les institutions de Mobile

plupart des agents de la Régie provinciale et l'insuffisance des équipements et matériels de mobilisation des recettes.

Par ailleurs, il sied de signaler que la Direction Générale de Douanes et Accises (DGDA) n'est pas opérationnelle dans la Province du Mai-Ndombe.

L'existence des régies financières nationales et celle provinciale, l'existence d'une agence autonome de la Banque Centrale ainsi que la présence des messageries financières et des opérateurs en télécommunication sont les principales forces du secteur.

Cependant, le fait que l'économie soit à majeure partie informelle, la dégradation avancée de routes et l'insuffisance des moyens de transport adéquats, les tracasseries administratives, policières et la fraude fiscale en sont les obstacles majeurs à l'essor du secteur.

money (M-PSA, AIRTEL MONEY, ORANGE MONEY).

Cependant, **les faiblesses** suivantes fragilisent le secteur, à savoir, l'inexistence des banques commerciales ; la faible réalisation des assignations dues notamment par l'incivisme fiscal, la sous-qualification de la plupart des agents de la Régie provinciale ; l'insuffisance des équipements et matériels de mobilisation des recettes, le manque d'infrastructures

dans les territoires, le recrutement intempes-
tifs et népotiques et la mauvaise canalisation
des recettes devant passer par les comptes
publics de la province.

La présence des partenaires ; l'existence des
investissements du pouvoir central ;
l'existence des textes légaux et réglemen-
taires en matière des finances publiques, la
formation des agents par l'école nationale des

finances (ENF) sont les principales **opportu-
tés**.

Comme **menaces**, on note le retard dans la
rétrocession, le retard de paiement des frais
de fonctionnement et de la prime du person-
nel ; l'absence des flux des capitaux vers la
province pour soutenir les secteurs productifs
et l'inactivité de la caisse des péréquations.

2.2.3.2. Climat des affaires

✓ Etat des lieux

Les secteurs public et privé sont dynamiques
dans la Province au regard de l'arsenal juri-
dique réglementant les activités écono-
miques, des chambres de commerce, des
syndicats patronaux (FEC), du Code des Inves-
tissements et des textes des lois sur la décen-
tralisation. Malgré ses potentialités humaines
et naturelles pour assurer son développe-
ment, les activités industrielles et commer-
ciales dans la Province tournent au ralenti. Les

opérateurs économiques préfèrent évoluer
dans l'informel.

La province devrait saisir les opportunités
telles que l'adhésion à l'OHADA, l'existence
des unités de production en état d'abandon,
l'existence d'un code d'investissement incita-
tif, l'existence de plusieurs créneaux non ex-
ploités et l'existence d'une main d'œuvre
abondante et bon marché.

✓ Analyse diagnostique

Comme **force**, on peut retenir la présence des
syndicats patronaux et des opérateurs éco-
nomiques.

Les principales **faiblesses** de ce secteur
sont l'individualisme ; le népotisme ; l'accès
difficile au crédit bancaire ; l'insuffisance des
institutions financières bancaires et non ban-
caires ; l'insuffisance de syndicats ; et le faible
pouvoir d'achat de la population.

L'adhésion du pays à l'OHADA ainsi que
l'existence d'un code d'investissement incita-
tif sont des **opportunités** à l'amélioration du
climat des affaires.

Comme **menaces** au secteur, on note les in-
terférences politiques ; l'insuffisance de la
culture bancaire, le faible attrait de la Pro-
vince par les Opérateurs économiques et
l'existence des tracasseries judiciaires, admi-
nistratives et fiscales ainsi que l'absence
d'une direction provinciale du guichet unique.

2.3. Secteurs productifs

2.3.1. AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE

2.3.1.1. Agriculture

✓ Etat des lieux

La Province du Mai-Ndombe est à vocation agropastorale. Le secteur agricole occupe en production la première place et dispose d'une multiplicité d'exploitations de type familial, beaucoup plus nombreuses et disséminées à travers la Province.

Les exploitations de type moderne ont existé dans la Province et se trouvent aujourd'hui presque toutes abandonnées à la suite de la zaïrianisation, la privatisation de certaines unités de production, les pillages, l'instabilité de la monnaie nationale et la faible compéti-

tivité des cultures de rente telles que le café, l'hévéa, cacao, palmier élaeis, etc.

Les principales productions agricoles sont : le manioc, le maïs, l'arachide, la courge, le riz, le haricot, le niébé, la banane plantain, la banane de table, la patate douce, l'igname, la pomme de terre ainsi que les légumes et les fruits divers.

✓ Analyse diagnostique

Les principales forces du secteur sont : l'existence de vastes superficies des terres arables (Forêts et savanes), la présence du personnel technique, l'existence d'une hydrographie et d'une végétation riches pour pratiquer une agriculture intensive et extensive et l'existence des structures d'encadrement des agriculteurs.

Les principales faiblesses sont : le manque de moyens de transports appropriés pour l'écoulement des produits agricoles ; l'insuffisance d'infrastructures agricoles ; le manque de moyens de déplacement et d'équipements techniques ; l'inexistence de structures de transformation de produits

agricoles en produits finis ; la non vulgarisation de la politique de l'agriculture durable à travers les 8 territoires ; la non mécanisation de l'agriculture ; le non accès aux crédits agricoles ; l'insuffisance des semences améliorées dans la province ; l'enclavement de plusieurs bassins de productions ; l'insuffisance des agri-multiplicateurs dans la province ; l'insuffisance des services spécialisés ; l'insuffisance d'encadreurs professionnels expérimentés.

Comme **opportunités**, on peut relever la promotion du partenariat public-privé ; l'existence des voies de communication (terrestre, fluviale et lacustre) ; la présence d'une

main d'œuvre agricole abondante ; l'existence des textes légaux et réglementaires et la présence périodique des partenaires techniques et financiers dans le secteur (BAD, FAO, FIDA, AFD, GEF).

Comme **menaces**, il s'agit de la perturbation du calendrier agricole due au changement climatique ; la divagation des animaux domestiques dans les bassins de production ; les pressions fiscales et parafiscales ; les conflits

coutumiers ; la possession des terres arables par les nantis sans accès pour les paysans ; l'existence des coutumes rétrogrades ; les calamités naturelles ; le délabrement des routes de desserte agricole, l'exode rural ainsi que les maladies des cultures qui réduisent significativement les rendements des agriculteurs et les prédateurs.

2.3.1.2. ELEVAGE

✓ Etat des lieux

Figure 18 : Abattoir public d'Inongo



Au regard de la présence des savanes her-

beuses, la situation physique de la province du Mai-Ndombe est favorable à l'élevage. Cette province produit de manière variée les moutons (ovins), les chèvres (caprins), les bovins, les porcins (cochons), la volaille, les cobayes, l'apiculture, les lapins...

✓ Analyse diagnostique

L'existence de vastes étendues de pâturages naturels, la présence des services étatiques et spécialisés, l'existence des fermiers et des animaux domestiques, l'existence de la SO-GENAC (Société Générale des Ndama pour l'Afrique Centrale) ou ex-JVL, **sont les forces dont dispose le secteur.**

L'insuffisance d'intrants et l'absence de laboratoire, pharmacies et cliniques vétérinaires ; l'insuffisance d'encadrement des éleveurs ; le

manque d'infrastructures de l'élevage et abattoirs ; l'insuffisance d'écoles techniques vétérinaires et le manque de centres de formation ; l'insuffisance d'équipements ; l'absence de provenderie, l'inexistence des races améliorées ainsi que la non-promulgation de l'Edit portant réglementation de la pratique de l'élevage des animaux domestiques **sont les faiblesses majeures au secteur.**

La promotion du partenariat public-privé ; la forte demande de la viande sur le marché ; l'existence des textes légaux et réglementaires et la présence des PTFs sont **des opportunités** au développement de ce secteur.

La peste aviaire, porcine africaine et celle des petits ruminants ; la rage canine ; le charbon symptomatique ; l'existence d'autres épizooties

telles que le m'pox ; les calamités naturelles ; le réchauffement climatique, le vol-bétails à mains armées ; les conflits intercommunautaires, intercommunautaires et fonciers ainsi que les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs **sont des menaces au secteur.**

2.3.1.3. PECHE

✓ Etat des lieux

La province du Mai-Ndombe a une potentialité halieutique importante avec plusieurs possibilités pour le développement de la pêche artisanale, semi-industrielle et industrielle

dans ses rivières. Il sied de relever que la Province compte plusieurs cours d'eaux poissonneux dont : le fleuve Congo, le lac Mai-Ndombe et ses affluents ainsi que les rivières.

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, il faut relever la présence de l'administration de la pêche, l'existence du fleuve Congo, du Lac Mai-Ndombe et ses affluents très poissonneux ; l'existence de plusieurs zones ferrières ; la présence de nombreux pêcheurs ; l'existence de plusieurs espèces halieutiques et l'existence d'une forte demande de consommateurs.

Quant aux faiblesses qui rongent le secteur de la pêche, il y a le manque de bateaux de pêche, le non-respect de la réglementation de la pêche ; l'insuffisance d'encadrement technique des acteurs étatiques et non étatiques ; l'insuffisance des intrants de pêche ; l'inexistence des chaînes de froids ; l'absence de structures appropriées et d'équipements modernes pour pratiquer la pêche industrielle ou semi-industrielle ; la sous-exploitation du potentiel halieutique existant ; le manque de structures d'appui aux crédits pour les ac-

teurs du secteur de Pêche et le non développement des filières de chaînes de valeur.

La promotion du partenariat public-privé ; l'existence des textes légaux et réglementaires ; l'existence de la Route Nationale n°17 ; la mise en œuvre des programmes PNDA (Programme National du Développement Agricole) et PMNS (Programme Multisectoriel de Nutrition et de Santé) **sont les grandes opportunités pour la pêche du Mai-Ndombe.**

La pollution des eaux des rivières Tshikapa ont impacté négativement les eaux du Mai-Ndombe, des rivières Kasai et Kwa et du Fleuve Congo ; l'utilisation des engins prohibés ; les conflits coutumiers et intercommunautaires ainsi que les conditions météorologiques du Lac **sont des menaces majeures au secteur.**

2.3.1.4. LA PISCICULTURE

✓ Etat des lieux

La pisciculture prend de plus en plus de l'ampleur dans le Mai-Ndombe. Plusieurs particuliers s'adonnent à la pratique de la pisci-

culture à fin commerciale et ce, malgré l'absence de provenderie et d'encadrement par le pouvoir public.

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, on peut relever l'existence de nombreux bas-fonds et des ruisseaux pour la construction des étangs ; l'existence des structures d'encadrement des pisciculteurs ; l'existence d'une forte demande de consommation ; l'existence des ressources humaines exploitant le domaine.

Quant aux faiblesses, on retiendra l'insuffisance d'encadrement technique et financier des acteurs ; faible production des alevins de bonne qualité due à l'insuffisance d'écloseries ; le manque des Provenderie ; le manque d'intrants piscicoles.

Le partenariat public-privé et la présence des PTF tels que le Projet AVENIR sont des **opportunités** capitales pour le secteur.

Enfin, comme **menaces**, on relève l'existence de nombreux voleurs décourageant les pisciculteurs ; la présence des calamités naturelles (les tempêtes, ouragan, inondations) ainsi que celle des prédateurs (rapaces, serpents et carnivores).

2.3.1.5. L'APICULTURE

✓ Etat des lieux

Il existe plusieurs privés qui s'adonnent à l'élevage des abeilles pour la production de miel à travers la province du Mai- Ndombe,

surtout dans les territoires d'Inongo (Secteurs de Bolia et Basengele), Kiri, Oshwe, etc.

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, il y a lieu de signaler l'existence d'une expertise locale en la matière, l'existence des insectes et plantes mellifères.

Quant aux faiblesses, il faut noter l'absence de texte réglementant le domaine et le manque de renforcement de capacités.

S'agissant des opportunités, il sied de relever la présence de la Société ERACONGO et de l'ONG TRIAS qui ont formé des gens en cette matière.

Pour les menaces, nous relevons le vol de ruches.

2.3.2. Mines

✓ Etat des lieux

Le service des mines existe au Maï-Ndombe depuis 1999. Les études anciennes et récentes font état de la présence du pétrole dans les territoires d'Oshwe, Inongo, Kutu et Kiri. menée par la Commission Nationale de l'Energie (CNE) révèle que toute la province du Mai-Ndombe est couverte de fer, tantine, nickel, chrome et cuivre. Elle signale également la présence de coltan à Bolobo et du diamant à Yumbi.

Selon les études anciennes et récentes menées par la société Américaine ESSO dans les territoires d'Inongo, de Kiri et d'Oshwe, le

sous-sol du Mai- Ndombe possède le charbon, le diamant dont l'exploitation n'a pas abouti pour des raisons socio-politiques. Il existerait également l'uranium dans le lac Mai-Ndombe au large de la ville d'Inongo. Par ailleurs, la CNE vient de confirmer des suintements des hydrocarbures dans les ruisseaux Mapo, Bulu, Lipala, Sia, Tolo, Bomba et Nga dans le territoire de Kutu et les puits d'Illanga Nkole dans le territoire d'Oshwe (cfr Published by www « times inof@kongo times/reserved).

Tableau 8 : CARTOGRAPHIE DES SITES MINIERES DE LA PROVINCE

N°	IDENTIFICATION SUBSTANCE MINERALE	TERRITOIRE	LOCALISATION	SECTEUR	GROUPEMENT	OBSERVATION
1	DIAMANT	KUTU	Le long de la rivière Kasai	Mfimi	Lenvia Sud, Mabi et Mbamushie	Exploitation par plonges et creuses /Bendela
2		BOLOBO	Le long de la rivière Kwa, rive gauche	Chefferie Bateke Norx	Mbee Mfuru	Exploitation par plonges et creuses/ Antenne minière de Mayala
3		KWAMOUTH	Le long de la rivière Kwa, rive droite	Chefferie Bateke Sud	Bateke Sud	Chef-lieu
4		YUMBI	Rivière Ngampoko	Mongama		Exploitation par plonges à Bokala ; prospection CNE du 17/08/2015.
5	COLTAN	BOLOBO				Prospection CNE
6	CHARBON	INONGO				Prospection voir CNE et ESSO
7		KIRI				Prospection CNE et ESSO
8	URANIUM	INONGO	Lac Mai- Ndombe, large de la ville d'Inongo.	Ville d'Inongo	Ntombenzale	
9	PETROLE	OSHWE	Puits Julson à Mange par ESSO en 1980	Lokolama		Données COMICO

10		KUTU	Puits ILANGA NKOLE, ruisseau MAPO et le long de failles de BUNU, KIPALA, SIA, TOLO et NGA.			ESSO
11		INONGO	Bassin du Lac Mai-Ndombe	Bolia	Bakwala et Lokanga	Données COMICO
12		KIRI	Rivière Lutoy	Lutoy		Société Brésilienne COMICO
13	PIERRES DE COULEUR	KUTU	Bokoro	Mfimi, Kemba et Luabu Lukenie		Equipe Jean Marie
14		OSHWE	Le long de la rivière Lukenie		Mbidjankamba	Equipe Jean Marie

En effet,

Les activités minières s'opèrent dans 4 domaines à savoir :

- ✓ La prospection et la recherche minière ;
- ✓ L'exploitation artisanale du diamant par plonge et par creuse le long des rivières Kasai et Kwa ;
- ✓ L'exploitation des matériaux de construction à usage courant (sable, moellons, caillasses ou graviers alluvionnaires, latérite et argile)
- ✓ Exploitation des pierres de couleurs dans les territoires de Kutu et Oshwe (à Bokoro etc...)

Il existe beaucoup de contraintes surtout que l'exploitation artisanale du diamant n'est pas tellement rentable. Il faut recourir aux investisseurs du secteur minier avec des techniques modernes de détection pour une exploitation de grande envergure (industrielle).

Le Mai-Ndombe est une province-carrière où l'on trouve une grande activité d'exploitation artisanale des carrières des matériaux de construction à usage courant tels que la sable, les moellons, gravier alluvionnaire, la latérite, quartzite, calcaire à moellons, l'argile à briques et le sable de verrerie, etc.

✓ Analyse diagnostique

Comme points forts, on relève l'existence de la Division Provinciale des Mines et d'autres Services techniques spécialisés (SEAMAPE, IGM); l'existence de nombreux gisements de diamant et d'autres minerais ci haut cités ; l'existence des négociants nationaux ; l'existence des exploitants miniers artisanaux ; l'existence des sociétés minières à petites échelles (dragues); l'existence des carrières des matériaux de construction à usage courant.

Concernant les points faibles, on note l'absence de coopératives minières et de carrières dans toute la province ; l'absence de sociétés minières d'exploitations industrielles ; l'absence de plusieurs services techniques (ZEA, CAMI, CEEC, SGNC, CTCPM, FOMIN ; l'absence d'encadrement des exploitants miniers et des carrières ; l'absence de comptoirs agréés ; la présence des enfants mineurs et des femmes enceintes dans les sites miniers ;

le manque de culture fiscale des opérateurs miniers ; la non vulgarisation du nouveau code minier ; l'insuffisance d'encadrement technique et financier des acteurs ainsi que l'absence d'investisseurs pour l'appui à l'exploitation minière industrielle.

L'existence du code et règlement miniers révisés et complétés ainsi que la promotion de

l'artisanat minier **sont des opportunités au développement du secteur.**

La non prise en compte du droit coutumier dans le nouveau code minier ; l'inondation annuelle et l'insécurité criante du phénomène MOBONDO dans le Territoire de Kwamouth ; des conflits entre les détenteurs des titres **miniers sont les principales menaces au secteur.**

2.3.3. INDUSTRIE

✓ Etat des lieux

La province du Mai-Ndombe regorge d'immenses matières premières utiles pour la transformation en produits finis. Il s'observe une insuffisance des sociétés industrielles et des petites moyennes industries dans la pro-

vince qui est un défi à relever. La province peut compter sur la présence d'une société de transformation de bois (SODEFOR), l'existence de petites et moyennes industries, (Boulangerie BONDISA).

✓ Analyse diagnostique

Les points forts à relever sont l'existence d'un nombre important des matières premières, la présence des exploitants artisanaux, la présence d'une main d'œuvre abondante, l'existence des essences forestières ainsi que la présence de services étatiques du secteur.

Il y a lieu de relever l'insuffisance des infrastructures industrielles, l'absence de renforcement des capacités, la fermeture de plusieurs unités de production, le manque d'équipements modernes ainsi que l'insuffisance d'encadrement technique et financier des acteurs sont les **faiblesses** majeures au secteur.

La présence de la SNEL au chef-lieu de la province ; l'existence des textes légaux et réglementaires du secteur industriel, la promotion des institutions financières et bancaires ; le partenariat public privé ; l'implantation des zones économique spéciale (ZES) sont **des opportunités** à capitaliser.

Il existe plusieurs **menaces** au secteur entre autres le taux élevé de la facturation de l'électricité ne permettant pas à la classe moyenne d'y accéder, le déficit énergétique sur toute l'étendue de la province, l'absence du Fonds pour la promotion de l'industrie (FPI), l'existence d'une fiscalité excessive et le non-respect de certaines exigences environnementales.

2.3.4. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

✓ Etat des lieux

Ce secteur constitue l'épine dorsale, levier de la création d'emplois, de richesses pour le développement provincial car il est caractérisé par diverses activités, à savoir : le petit commerce, l'artisanat, les petites industries et les moyennes entreprises. Ce secteur est coordonné par la Division Provinciale des PMEAs.

✓ Analyse diagnostique

L'existence des opérateurs économiques et la présence des services provinciaux de la fédération des entreprises du Congo (FEC) sont les principales **forces** au secteur.

L'insuffisance d'encadrement technique et financier des acteurs du secteur et le manque d'incubateurs pour l'apprentissage et la formation des entrepreneurs dans la province et faible culture entrepreneurial, ainsi que l'incivisme fiscale sont des **points faibles** à relever.

Le secteur peut, pour son développement, capitaliser, ainsi que la présence des sites miniers et des carrières, les potentialités économiques que regorge la province, la promotion du partenariat public-privé, l'existence de Fonds de promotion de l'industrie (FPI) et de Fonds pour la Garantie de l'Entrepreneuriat au

Il sied de signaler qu'il existe une structure créée pour le Développement de petites et Moyennes entreprises. Il s'agit de l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais (ANADEC) créée par décret N°21/ 02 du 02 octobre 2021, ex-Office de Promotion des petites et moyennes entreprises Congolaises (OPEC) créée par l'ordonnance-loi n°011/73 du 05 Janvier 1973.

Congo (FOGEC) l'existence d'un plan national stratégique de l'industrie, l'existence des textes légaux et réglementaires, l'existence d'une Agence Nationale pour le développement de l'Entrepreneuriat Congolais (ANADEC) ainsi que la présence du Projet VIJANA constituent les **opportunités** du secteur.

L'existence d'une fiscalité excessive, les tracasseries administratives et policières l'absence d'institutions financières pour l'octroi des crédits aux PMEAs, le délabrement d'infrastructures routières, lacustres et des pistes d'aviation pouvant faciliter la transaction des produits du milieu de production vers les milieux de consommation, sans oublier l'insuffisance de marchés modernes sont les majeures **menaces** aux PMEAs.

2.3.5. Commerce, Banques, Microfinances et Assurance

✓ Etat des lieux

Figure 19 : Marché d'Inongo



Le commerce constitue un des secteurs importants de la Province du Mai-Ndombe. Une grande partie de ces activités commerciales évoluent dans l'informel. La commercialisation des produits agricoles, d'élevage et de pêche s'effectue à destination de la Ville Province de Kinshasa, Congo- Brazzaville ainsi

✓ Analyse diagnostique

L'existence des opérateurs économiques, ainsi qu'une administration du commerce sont les **forces** au secteur.

L'insuffisance d'intermédiaires financiers, l'inexistence d'accès aux crédits, l'insuffisance d'encadrement technique et financier des acteurs du secteur ainsi que la non organisation des opérateurs économiques (G.I.E) sont les **faiblesses majeures**.

L'existence des textes légaux et réglementaires, le dynamisme de la population de s'adapter au code des investissements à la

que les provinces voisines (Kwango, Kwilu, Equateur et Kasai).

La Province pourra compter sur l'existence des potentialités naturelles, l'ouverture de la province à d'autres grands centres de consommation, la présence d'un flux monétaire non encadré, la population très active et entreprenante, la présence des circuits de messageries financières, la présence des structures d'encadrement, l'existence d'un grand réseau de transport (lacustre, fluvial, aérien et terrestre), la présence de plusieurs opportunités d'investissement et la politique du gouvernement à promouvoir la libre entreprise pour développer le secteur.

décentralisation, ainsi que l'appui des PTF sont des **opportunités** du secteur.

Les tracasseries administratives et policières ; le non fonctionnement de la cellule provinciale du climat des Affaires ; l'exercice du petit commerce par les étrangers ; l'existence d'une fiscalité excessive, les insécurités dues aux conflits intercommunautaires ; l'impraticabilité de certaines voies de communication ; l'absence des tribunaux de commerce et du travail sont de grandes **menaces** au secteur.

2.3.6. Hydrocarbures

✓ Etat des lieux

Figure 20 : Division provinciale des Hydrocarbures



C'est depuis 2003 qu'il y a eu scission avec le Ministère des Mines et la Division Provinciale des Hydrocarbures a été installée.

Certaines sociétés telles que l'entreprise COMICO effectuent des prospections sans laisser des traces sur les résultats de leur prospection.

✓ Analyse diagnostique

L'existence de deux sites d'entreposage de produits pétroliers à Inongo-ville (ENGEN) et à Kutu-Commune rurale, l'existence d'opérateurs pétroliers à travers la province, l'existence des services étatiques en charge du secteur sont **les forces** du secteur des Hydrocarbures.

L'insuffisance d'études appropriées ; le manque d'infrastructures et équipements anti-incendie ; le transport des produits pétroliers par des moyens et dans les conditions non appropriées ; l'insuffisance d'un personnel qualifié et le manque de stations-services sont **faiblesses** du secteur.

Grâce à une mission du Ministère avec des géologues pour le prélèvement de suintement des hydrocarbures dans les profondeurs des eaux du lac Maï-Ndombe et ses environs en vue de l'élaboration d'une sorte d'indices des surfaces exploitables du pétrole, on a découvert des hydrocarbures liquides et le goudron (bitume). Cette mission a été financée par la société brésilienne COMICO. La société ESSO a déjà procédé aux travaux de forage du Pétrole dans le Territoire d'Oshwe.

Toutefois, le service fonctionne avec beaucoup de difficultés telles que : l'insuffisance du personnel qualifié, la majorité des agents ne sont pas mécanisés (salaire), le manque des bureaux administratifs et équipements.

La découverte de suintement des hydrocarbures par ESSO, COMICO et la commission des géologues des Hydrocarbures venus de Kinshasa et l'existence des textes légaux et réglementaires sont les **opportunités** pour l'essor du secteur des hydrocarbures.

Les impératifs environnementaux; le climat des affaires peu attractif ; la contre bande ; les risques d'incendie permanents; les difficultés de ravitaillement pendant la saison sèche dues au non balisage des rivières **menacent** sérieusement le développement du secteur des hydrocarbures.

2.3.7. Tourisme

✓ Etat des lieux

Figure 21 : Hôtel mythique du Lac en reconstruction



La province du Mai-Ndombe est une province prédisposée au tourisme car elle est verte et boisée, baignée par le lac Mai-Ndombe avec ses bancs de sables, ses baies et sa biodiversité qui s'y prêtent pour séduire les amateurs de l'Univers. Elle compte plusieurs sites touristiques notamment le Lac Mai-Ndombe, le parc national de Salonga-sud hébergeant des éléphants blancs, les bonobos, les crocodiles sur la Lukenie aux encablures de Bongimba dans le territoire d'Oshwe, les pangolins, les hippopotames, les buffles, les antilopes, les lions, les sangliers et plusieurs espèces de singes. Quant aux infrastructures hôtelières, elles se développent peu à peu dans la Province.

✓ Analyse diagnostique

L'existence d'une diversité d'une Biodiversité ; la présence de quelques hôtels et restaurants ; l'existence des musées d'arts ; la présence d'agences de voyages de catégorie A et B et l'existence des services techniques pro-

Figure 22 : Statut J'aime INONGO



Il est important de relever les défis liés à la promotion de l'industrie touristique, à la promotion des investissements privés et à inciter les investisseurs à la création des centres d'hébergement et la valorisation des sites touristiques.

Figure 23 : MPOLO MAURICE, COMPAGNON DE LUMUMBA



vinciaux sont des points **favorisant** le tourisme Mai-Ndombe.

L'absence d'un Plan Directeur Provincial pour le développement du tourisme ; l'insuffisance du personnel qualifié ; l'insuffisance

d'infrastructures d'accueil ; le manque d'encadrement technique et financier des acteurs ; le manque d'hôtels de catégorie de 2 à 5 étoiles et des restaurants de catégorie de 2 à 4 fourchettes ; le manque de marchés publics pour la vente des objets d'arts sont des points **faibles** ralentissant l'essor du tourisme.

L'existence des textes légaux et réglementaires ; la présence de quelques potentiels investisseurs ainsi que celle des partenaires techniques et financiers ; l'existence de la Direction Provinciale du Musée national dans la

province et l'existence d'espaces des parcs culturels, scientifiques et artistiques sont des **opportunités**.

L'existence d'une fiscalité excessive ; l'absence d'un Plan Directeur National Intégré ; la modicité de fonds alloués au secteur ; le mauvais état des routes pouvant mener vers les sites touristiques ; l'incivisme fiscal ; les maladies zoonotiques qui menacent énormément le tourisme ; le braconnage des espèces en voie de disparition ; l'insécurité dues aux conflits tribaux sont des **menaces**.

2.4. Infrastructures et Aménagement du territoire

2.4.1. INFRASTRUCTURES DE transport

✓ Etat des lieux

Figure 24 : Boulevard MOBUTU à Inongo



Les infrastructures de transport sont constituées des réseaux routier, fluvial et lacustre ainsi qu'aérien. Le réseau routier de la Province du Mai-Ndombe comprend les routes nationales (en terre battue), les routes provinciales (prioritaires et secondaires), et les routes de desserte agricole. En outre, la Province possède un important réseau fluvial et lacustre estimé

à 75.000 Km². Par contre, le réseau aérien reste encore sous-développé à travers toute la Province.

La détérioration des infrastructures de transport, l'insuffisance des moyens de transport sont les problèmes majeurs rencontrés dans ce secteur. La cause fondamentale étant le manque d'entretien permanent des infrastructures et des moyens de transport.

a) Réseau routier

Le Mai-Ndombe dispose d'un réseau routier qui se présente comme suit :

- ✓ Routes nationales (RN 9 et RN 17)² de 468 km, avec 4 bacs ;
- ✓ Routes provinciales primaires 1.078 km, avec 3 bacs vétustes ;
- ✓ Routes provinciales secondaires 968 km, avec un bac.³

Ce réseau routier se trouvent actuellement dans un état de délabrement très avancé ; d'où l'inaccessibilité des véhicules dans les principaux villages et centres de production.

Il sied à ce propos de rappeler que, hormis la route nationale qui a bénéficié en son temps d'un financement de l'union européenne et celui du gouvernement de la RDC, au travers le programme de 100 jours du chef de l'Etat lors du mandat passé, qui a connu un début d'exécution, les autres réseaux sont à l'abandon.

b) Réseau fluvial et lacustre

La province jouit d'un vaste réseau des cours d'eau navigables et d'un nombre important des ports homologués. Cependant, la non navigabilité de certains biefs, le faible balisage et curage de cours d'eau, la sous-exploitation des biefs navigables, le sous équipement des ports fluviaux et lacustres et la vétusté de ces derniers, le non-respect de la réglementation

² Réseau routier d'intérêt général province du Mai-ndombe Cellule infrastructure unité SIG, décembre 2017

³ Rapport de service OVDA Mai-ndombe, 2021

en la matière sont les problèmes à résoudre dans ce secteur.

c) Réseau aérien

Il existe des aérodromes à Inongo, Kiri, Bokoro, Mimia, Mushie, Ntandembelo, Oshwe, Yuki, Lompole et Nioki ; de quelques pistes d'atterrissage et des pistes de secours dans les Territoires ainsi que la présence de la RVA dans la province. Cependant, la province ne

dispose pas d'un aéroport moderne. Le faible entretien des pistes d'atterrissage ; le manque d'équipements appropriés pour la sécurité de la navigation aérienne et à l'absence du personnel qualifié constitue les problèmes majeurs de ce secteur.

✓ Analyse diagnostique

L'existence d'infrastructures de transport, la présence de quelques ponts ainsi que la navigabilité de la rivière Kasai de la cité d'Ilebo au Kasai jusqu'au fleuve Congo sont les principaux atouts dans les infrastructures de transport dans la province du Mai-Ndombe.

Quelques points faibles sont à relever dont le mauvais état des routes d'intérêt provincial, l'enclavement des tous les territoires par rapport au chef-lieu de la province, l'état des pistes d'atterrissage de l'aéroport national d'Inongo et aérodromes en terre battue, la

non-navigabilité du tronçon Bendela, Dima et l'absence de balisage des rivières.

La présence d'un important réseau hydrographique et la position de la province face à ses multiples voisins sont des **opportunités** pour le développement du secteur. Malgré ces opportunités, la province est butée aux problèmes des infrastructures routières pour relier le chef-lieu de la province des territoires voire même les provinces voisine de Kinshasa, du Kasai et du Kwilu, les routes de dessertes agricoles et l'absence d'assainissement du réseau routier provincial sont des menaces majeures au secteur.

2.4.2. INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

✓ Etat des lieux

Figure 25 : Centre de captage de la REGIDESO à Inongo



Le réseau hydrographique que la Province du Mai-Ndombe possède, pourrait apporter une

source d'énergie illimitée à son développement socio-économique.

Le potentiel énergétique se révèle énorme mais son exploitation est quasiment nulle à travers toute la Province.

Le faible taux de desserte en électricité et en eau potable ; le coût élevé du carburant utilisé par les centrales thermiques handicape le développement du secteur.

Figure 26 : Vue du Centre de captage de la REGIDESO à Inongo



La position géographique de la province par rapport à l'équateur favorise l'implantation des parcs solaires et l'existence des plusieurs chutes et rapides sur les cours d'eaux facilite-

✓ Analyse diagnostique

L'existence d'une usine de captage d'eau de la REGIDESO dans la ville d'Inongo, Bolobo, Mushie Nioki, et Kutu ainsi que la présence des forages d'eaux tant publics que privées dans les Territoires, **points forts** au secteur.

La faible couverture de la population en eau et électricité, le coût élevé de l'eau et l'électricité sont des **points qui ralentissent** le secteur.

L'ensoleillement permanent, la présence d'un important réseau hydrographique et d'une grande réserve en eau douce, la présence de l'Agence ANSER, venue en appui à l'électrification des milieux ruraux, ainsi que la libéralisation du secteur sont les principales **opportunités** pour le développement des infrastructures énergétiques.

Le faible pouvoir d'achat de la population est **une menace** au développement du secteur.⁴

rait l'implantation des microcentrales hydroélectriques et la présence du vent pourrait favoriser la construction des centrales éoliennes.

Il sied de signaler que la centrale thermique 500 KW non installée dans la ville d'Inongo, l'exploitation du pétrole et du gaz, la production du carburant à l'aide de biomasse, l'implantation des parcs solaires, la présence des partenaires techniques et financiers et du Comité National d'Action de l'Eau et Assainissement (CNAEA), l'agence nationale de service d'électricité Rural (ANSER) sont des opportunités que dispose le secteur pour sa relance.

⁴ Rapport Division provincial de l'Energie, 2021

2.4.3. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

✓ Etat des lieux

La NTIC est caractérisée par la présence des réseaux de télécommunication telles que Vodacom, Airtel, Orange ; des stations des radios nationales (RTNC) et privées d'un réseau internet peu efficace dont l'accès à la 4G est accessible à une catégorie des personnes, le Réseau national de télécommunication par satellite (RENATELSAT), la Poste, Existence des textes réglementaire et la présence de messagerie financière électronique.

✓ Analyse diagnostique

Quelques **points forts** sont à souligner à savoir, la présence des stations radios et télévisions publiques et privées, la présence de ré-

seaux de communication, l'accès à l'internet, la présence des médias en ligne ainsi que la présence des messageries financières électronique.

La faible couverture médiatique, la faible couverture de réseau de télécommunication et l'accès difficile à l'internet sont des **points faibles** à améliorer à l'intérieur des territoires. Comme **opportunités**, on peut relever l'existence des textes légaux régissant le secteur, la volonté des autorités nationales et provinciales à relever le secteur, la numérisation de l'administration publique provinciale et l'existence des entreprises de télécommunications.

Concernant les **menaces**, il sied de souligner le manque d'innovation ainsi que l'absence de subventions du secteur.

2.4.4. Urbanisme et habitat

✓ Etat des lieux

La province du Mai-Ndombe ne dispose pas d'un plan d'Urbanisme pour la ville. Il existe des bâtiments datant de l'époque coloniale se trouvant dans un état de délabrement très avancé et qui sont malheureusement en nombre insuffisant. Aussi, les voiries urbaines sont dans un état de délabrement très avancé sont des **points faibles**.

✓ Analyse diagnostique

Construction des écoles, des centres de santé, de quelques bâtiments ; l'existence d'un espace physique non aménagé ainsi que la disponibilité des matériaux de construction sont des points **forts** pour le secteur.

La province ne dispose pas de logements sociaux et les infrastructures publiques (stades de football, terrains de basketball, salles des différents sports, bornes fontaines, toilettes publiques, places publiques modernisées ou viabilisées, etc.) où de grandes manifestations publiques peuvent être tenues.

Il sied également relever la construction en cours de l'hôtel du Gouvernement, la réhabilitation des quelques édifices que devraient abriter les différents services publics de l'Etat.

Aussi, les Administrations publiques manquent de bâtiments suffisants pouvant les abriter bien que ceux qui existent sont en état de délabrement très avancé.

La présence des matériaux de construction et l'existence de la route nationale (RN 9 et RN 17) sont des **opportunités** pour le développement du secteur.

L'ingérence du pouvoir coutumier, le dysfonctionnement des services du domaine foncier dans le lotissement, la construction anarchique des autorisations de bâtir, cout élevé des matériels de construction, accès limitée à un logement décent sont les principales **menaces** au secteur.

2.4.5. Aménagement du territoire

✓ Etat des lieux

Le secteur est coordonné par la Division provinciale de l'aménagement du territoire. Cependant, on peut constater une faible mise en applications des politiques relatives au secteur.

✓ Analyse diagnostique

L'aménagement de la route nationale N°9 et 17, la construction de quelques ponts et la présence des services étatiques sont des forces au secteur.

L'absence des plans provincial et locaux d'aménagement du territoire ; le manque de canalisations d'eaux de pluie ; les mauvais lotissements de plusieurs quartiers ; le manque d'outils de planification spatiale ; le manque de supports et outils de collecte des données (GPS, appareils topographiques, té-

lédétection, etc.) et manque de renforcement des capacités des agents de la Division sont des faiblesses majeures à l'aménagement du territoire dans la province du Mai-Ndombe.

La disponibilité du schéma national et du plan national de l'Aménagement du Territoire est une opportunité au secteur.

Les occupations, exploitations illégales des espaces physiques sont des **menaces** majeures au secteur de l'aménagement.

2.5. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

2.5.1. Environnement

✓ Etat des lieux

Figure 27 : Inspection Provinciale de l'Environnement



La province du Mai-Ndombe regorge d'énormes potentialités en ce qui concerne l'environnement : la présence des écosystèmes terrestres et limniques qui confèrent à la province une forte richesse en biodiversité et un nombre élevé en concessions forestières place la province en première position à l'échelle nationale.

En réponse à l'engagement du pays à l'international comme Pays Solution, la province du Mai-Ndombe a été choisie pour la

✓ Analyse diagnostique

Comme **forces**, il a été retenu l'existence des écosystèmes terrestres (forêts, savanes, prairies et steppes) et limniques (cours d'eaux, lacs, rivières et fleuve) tous riches en ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables); l'existence d'une Coordination (Bâtiment administratif) Provinciale de l'Environnement et Développement Durable (EDD); l'existence des textes légaux en vigueur; l'existence des concessions forestières d'exploitation industrielle de bois d'œuvre, de conservation et des communautés locales;

mise en œuvre du Programme de Réduction des Emissions Mai-Ndombe (PRE Mai-Ndombe), l'un des grands Programmes juridictionnels REDD⁺ de la planète, le premier en Afrique Centrale. Ce statut a conduit la province à adopter un style d'économie écologique, dite verte, basée sur l'utilisation rationnelle de ses ressources forestières.

Bien que pas mise en application suite à la pauvreté qui gangrène cette entité, la réglementation en matière de l'Environnement fait face à une agriculture itinérante sur brûlis pratiquée par plus de 80% de la population active, le braconnage, une pêche irresponsable, la pollution ponctuelle des cours d'eau par l'utilisation des produits pétroliers pour le transport des biens et personnes à travers la province.

Les ressources minérales inexploitées et la présence des tourbières (puits carbone) de la province constituent une voie pour l'avancée économique et environnementale de la Province du Mai-Ndombe.

l'existence de la Coordination provinciale de la Réforme Foncière et l'existence des Produits Forestiers non Lignés.

Comme **faiblesses**, il sied de relever l'insuffisance de la vulgarisation des textes légaux en vigueur; la faible applicabilité de la politique en matière de l'environnement; l'absence d'une éducation Environnementale communautaire; un personnel faiblement qualifié en majeure partie non payé par l'Etat; le manque de laboratoire environnemental; l'absence des usines de traitement et trans-

formation des ressources naturelles ; la non-électrification ; la déforestation accrue et la mauvaise gestion des déchets.

La présence des partenaires techniques et financiers (ERA Congo, SODEFOR, PGDF, ER-PA, PIREDD/Plateaux, SOMICONGO, WWF, etc.); la disponibilité des personnes ressources et Bureau d'Etudes et l'écotourisme (PN Salonga, Mbou Mou Tour, le Lac Mai-

Ndombe, lac Ibeke, etc.) sont les majeures **opportunités** du secteur.

Les menaces, la pauvreté ; l'exploitation irrationnelle et abusive des ressources naturelles ; l'agriculture itinérante sur brûlis ; les feux de brousse ; la carbonisation ; le déficit en desserte énergétique ; le non-respect des certaines normes et la chaîne environnementales ; le changement climatique et le conflit foncier.

2.5.2. EAU ET ASSAINISSEMENT

✓ Etat des lieux

Le secteur de l'eau et assainissement est caractérisé par l'insalubrité généralisée, l'insuffisance de la desserte en eau potable, la présence des déchets/immondices tant en milieux urbains que ruraux, le non-respect des normes de salubrité publique.

L'absence presque totale des infrastructures d'Assainissement, d'adduction d'eau potable, d'hygiènes y compris les pratiques des normes de base de l'hygiène.

Toutefois, il existe dans la province du Mai-Ndombe des initiatives privées implantant des forages et aménageant non durable des sources d'eau, quoi qu'en nombre réduit.

La présence de l'UNICEF et quelques ONG, dont SOLIDARITE, œuvrant dans le secteur aide à améliorer la desserte en eau dans certains coins de la province.

Le Bureau Eau, Hygiène et Assainissement de la Division Provinciale de la Santé est composé de 3 cellules qui sont : (1) Cellule Eau, Hygiène et Assainissement ; (2) Cellule de Police Sanitaire ; et (3) Cellule Anti vectorielle.

Il sied de relever la présence de Coordination provinciale de l'Office National Hydraulique Rurale (ONHR) et ses différentes brigades dans tous les Territoires.

✓ Analyse diagnostique

L'existence d'un bureau chargé d'hygiène et assainissement au sein de la Division Provinciale de la Santé, de bureaux relais d'hygiène et assainissement, d'un réseau hydrographique dense et varié et des nappes phréatiques et aquifère capables de produire de l'eau potable par l'installation des forages ainsi que la REGIDESO et de l'Office National de l'Hydraulique Rurale (ONHR) sont les points forts du secteur.

Les faiblesses majeures sont l'utilisation des points d'eau non traitées et mal entretenues ; le faible taux de desserte en eau potable ; la faible couverture en infrastructures d'eau

potable ; l'insuffisance d'un personnel formé et non recyclé en matière d'hygiène et assainissement ; l'absence de latrines publiques, de trous à ordures et des poubelles/dépotoirs publics ; le taux élevé de villages non assainis ainsi que la faible intensité en matière de communication et d'information en rapport avec l'hygiène et assainissement.

Comme **opportunités**, on peut souligner la présence des partenaires et ONG œuvrant dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; l'existence des textes légaux en matière d'Eau Hygiène et Assainissement ; la présence d'institutions

d'enseignement supérieur et universitaire et des recherches scientifiques ainsi que l'existence d'un Ministère National et des services spécialisés en la matière.

Tandis que **les menaces majeures** sont la recrudescence des maladies de mains sales et d'origine hydrique ; la mortalité infantile ; la contamination des nappes phréatiques et de points d'eau.

2.5.3. DEVELOPPEMENT RURAL

✓ Etat des lieux

Figure 28 : Bâtiment de l'OVD



Le Secteur du Développement Rural dans la Province du Mai-Ndombe fait état de la détérioration très avancée des milieux ruraux de la Province du Mai-Ndombe. L'insuffisance des infrastructures socioéconomiques de base, l'absence d'accompagnement des services, la faible présence des spécialistes en matière de développement rural dans la Province, le manque des moyens appropriés pour l'accompagnement des organisations paysannes, les difficultés d'accès aux services financiers pour la promotion du développement des milieux ruraux de notre Province.

D'où la présence du service du Développement rural pour la coordination de ses activités avec pour mission de contribuer à l'amélioration de cadre de vie et des conditions sociales de la population rurale d'une façon durable en vue d'une auto prise en charge effective.

Chapeautée par le Ministère National du Développement Rural, sous tutelle du Ministère Provincial de la Jeunesse, Sport et Loisirs et de la Fonction Publique ; la Division Provinciale du Développement Rural travaille en synergie avec les animateurs locaux affectés dans les villes, communes, quartiers, territoires, secteurs, groupements de toute la province afin de diagnostiquer les problèmes, les causes et les conséquences pour y apporter des solutions idoines.

La Division Provinciale du Développement Rural regorge en son sein Sept Bureaux normatifs, dix Bureaux des services spécialisés (le Service National d'Habitats Ruraux (SENHARU), le Service National de Technologie Intégrée (SENATEC), le Service National de Traction Animale (SENATRA), le Service National d'Informations Rurales (SNIR), le Service National des Coopératives (SNCOOP), le Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI), le Service National de la Pêche en Milieu Rural (PEMIRU), le Service National des Jeunes Ruraux (SENEJER), le Service National de l'Horticulture Urbaine et Péri urbaine (SENAHUP), le Service National des Energies Nouvelles (SENEN) et deux Offices (l'Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA), l'Office National d'Hydraulique Rurale (ONHR)).

✓ Analyse diagnostique

L'existence d'une Division provinciale en charge du développement rural, des inspections du développement rural dans les 8 territoires mais aussi les animateurs communautaires dans les secteurs et les groupements et d'un Guide Provincial des Animateurs Communautaires ainsi que la présence des agents et fonctionnaires réguliers et d'une population active sont **les forces** du secteur de développement rural.

Parmi les faiblesses, on note l'absence de la politique stratégique provinciale en matière de Développement Rural, d'infrastructures, de la logistique appropriées adéquate, d'opérations de balisage de court d'eau (Lukenie, Mfimi, Lokoro, Lutoy, Lac Mai-Ndombe) et d'embarcations adéquates pour le transport des personnes et leurs biens ; l'insuffisance des moyens techniques pour la matérialisation des activités sur terrain ; le personnel technique faiblement qualifié ; la

faible appropriation des projets communautaire par les paysans ; l'impaiement caractérisé de certains agents et fonctionnaires de la Division ; l'insuffisance de la vulgarisation des textes légaux en vigueur en rapport avec le développement rural ; l'inexistence des parcs photovoltaïques et éoliens.

Comme opportunités, on note la présence des Textes Légaux en vigueur au niveau national, des PTF, d'institutions de l'enseignement Supérieur et Universitaires du développement au niveau Provincial et National, du Ministère national de développement rural et des partenaires techniques au développement (PROADER et AVENIR).

Les menaces majeures sont le sous-développement des milieux ruraux de la province du Mai-Ndombe ; la pauvreté accrue de la population paysanne et l'exode rurale.

2.6. DEFIS ET ENJEUX

2.6.1. DEFIS A RELEVER AU NIVEAU DE LA PROVINCE

Les défis à relever sont énormes au plan interne et ce, dans tous les secteurs. Réussir à les relever conditionne ainsi le développement de la Province.

Pour les secteurs sociaux, les défis majeurs sont ceux de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; l'amélioration des conditions de paix intercommunautaire ; l'amélioration de la prévention et de gestion de catastrophes ; de la protection des personnes vulnérables ; de l'encadrement des jeunes et des populations déplacées ; et de la promotion du genre.

Sur le plan de la gouvernance, les défis majeurs sont principalement ceux du rétablissement total de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la province ; de la cohabitation pacifique inter communautaire ainsi que de l'équipement de la police et des services spécialisés.

Pour ce qui est des secteurs productifs, les défis de ces secteurs devraient essentiellement être centrés sur l'amélioration du climat des affaires pour l'essor du secteur de Commerce, l'installation des Banques, Microfinances et assurances ; le développement des infrastructures agroindustrielles ; de la mécanisation de l'agriculture et de la promotion de la pêche et de la pisciculture ainsi que du développement du secteur touristique.

Dans le cadre des infrastructures et de l'aménagement du territoire, il faudrait relever les défis de : (i) l'amélioration de l'accès à coût abordable à l'énergie en construisant les microcentrales hydroélectriques et centrales photovoltaïques ainsi que les forages d'eaux dans le chef-lieu de la province et dans les territoires ; (ii) la réhabilitation et la construction des infrastructures résilientes de transport routier, aérien , fluvial ; la construction et réhabilitation des ponts à la place des bacs sur les différentes rivières qui relient les territoires au Chef-lieu de la province ; (iii) l'extension de la couverture numérique de la Province grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ; (iv) l'élaboration des documents stratégiques et opérationnels relatifs à l'aménagement du territoire.

Concernant l'environnement, il s'agira de la protection de l'environnement, de la protection des forêts, de la promotion de l'assainissement ainsi que la gestion des déchets dans l'optique de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

2.6.2. ENJEUX A CONQUERIR AU PROFIT DE LA PROVINCE

Parallèlement aux défis, les enjeux sont les problèmes majeurs. Ainsi, les principaux enjeux des solutions à conquérir à l'extérieur de la province pour répondre aux différents jeux pour la province sont les suivants :

- ✓ La mobilisation des partenaires techniques et financiers à travers la Table ronde provinciale des bailleurs pour l'atteinte des cibles provinciales des Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'harmonisation de leurs interventions avec le Plan de Développement Provincial ;
- ✓ La mobilisation accrue de l'Aide Publique au Développement et les fonds verts des crédits carbone ;
- ✓ Le développement de la coopération interprovinciale avec les provinciales voisines ;
- ✓ Le lobbying auprès de divers investisseurs tant nationaux qu'internationaux pour le financement des projets de développement retenus dans le Programme d'Actions Prioritaires de ce Plan de développement ;
- ✓ Le lobbying auprès du Gouvernement central pour le financement des infrastructures de base.

Chapitre 3 : Vision, Objectifs et Stratégies

3.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROVINCE

Grâce à l'étude nationale prospective, la RDC a, dans le Plan National Stratégique de Développement, défini sa vision de développement à long terme pour l'horizon 2045 partant de l'année 2019. Ainsi, cette vision a été déclinée comme suit : « **En 25 ans, le potentiel des secteurs extractifs et agricoles de la RDC aura été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui bénéficie à la majorité des congolais** ».

Partant de cela, le Mai-Ndombe, en cohérence verticale avec ce PNSD et en cohérence horizontale avec le Programme d'Actions de son Gouvernement Provincial, vise à « **Améliorer les conditions de vie des populations** en : (i) **développant formellement et en exploitant de manière efficace et efficiente son potentiel agricole**, (ii) **réhabilitant les routes de dessertes agricoles**; et (iii) **assurant l'accès à l'électricité et à l'eau potable pour tous dans un climat de sécurité et de bonne gouvernance qui constituent le triptyque de développement de la Province du Mai-Ndombe d'ici 2028** ».

3.2. OBJECTIFS GLOBAL ET GÉNÉRAUX

L'objectif global de ce Plan de Développement est de contribuer au développement provincial via l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est ainsi que cela ne sera possible qu'avec la mise en œuvre des recommandations de l'adaptation aux changements climatiques, des domaines du Programme d'Actions d'Istanbul pour les Pays les Moins Avancés, des orientations du New Deal ainsi que des cibles des ODD et le tout dans une cohérence verticale avec le PNSD.

Cet objectif global passera par la réalisation des objectifs généraux ci-après :

- ✓ **Améliorer l'accès aux services sociaux de base pour atteindre le développement social;**
- ✓ **Renforcer la bonne gouvernance et consolider la paix en restaurant l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la province ;**
- ✓ **Relancer les secteurs productifs pour l'accroissement des richesses ;**
- ✓ **Réhabiliter, moderniser, construire et entretenir les infrastructures de la Province ;**
- ✓ **Améliorer la protection de l'environnement, lutter contre le changement climatique et assurer le développement durable et équilibré.**

3.3. PILIERS STRATÉGIQUES

Aussi, afin de respecter la cohérence verticale, il sied de relever que les piliers présentés dans ce Plan de développement sont ceux du PNSD.

Partant des cibles des ODD, il sied de définir des axes stratégiques d'interventions, des objectifs spécifiques ainsi que des actions phares pour répondre aux différents problèmes relevés dans le diagnostic. C'est ainsi que les piliers retenus sont les suivants :

- ✓ **Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;**

- ✓ **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ;**
- ✓ **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ;**
- ✓ **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;**
- ✓ **Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.**

PILIER 1. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Axe stratégique 1.1. Construction d'un système éducatif inclusif et de qualité

Objectifs du secteur et actions :

Le gouvernement provincial se veut de construire un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement provincial.

C'est ainsi que les objectifs et actions ci-dessous, ont été retenues :

Objectif 1 : Assurer une éducation de base fondamentale et secondaire pour tous

Appui à la construction, réhabilitation et équipement des structures d'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel.

Objectif spécifique 2 : Objectif spécifique 2 : Assurer un Enseignement universitaire pour tous

Appui à la construction et équipement des instituts supérieurs et université

Axe stratégique 1.2. Amélioration des services de santé, de nutrition et lutte contre le VIH/SIDA

Objectifs du secteur et actions :

Objectif spécifique : Accroître la couverture sanitaire

Appui au développement du système sanitaire

Axe stratégique 1.3. Renforcement de l'égalité de Genre et de la protection des Familles et enfants

Objectif du secteur et actions :

Objectif spécifique : Soutenir la promotion du genre

Appui à l'amélioration des conditions de femmes

Axe stratégique 1.4. Promotion de la jeunesse, des sports et des loisirs

Objectif du secteur et actions :

Objectif spécifique : Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs

(i) Appui à l'encadrement de la jeunesse ; (ii) Projet d'appui au développement des sports et loisirs.

Axe stratégique 1.5. Promotion de l'emploi

Objectif du secteur et actions :

Objectif spécifique : Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus

Appui à la construction et l'équipement de l'INPP et l'ONEM /inongo ; Appui à l'entrepreneuriat local.

Axe stratégique 1.6. Redynamisation des actions sociales et Humanitaires

Objectifs du secteur et actions :

Objectif spécifique 1 : Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables

Construction et équipement de structures d'encadrement des personnes vulnérables.

Objectif spécifique 2 : Réduire les risques de catastrophes et la réponse aux crises humanitaires

Appui à la prise en charge des risques et crises humanitaires ; Réduction de risque de catastrophes.

Axe stratégique 1.7 : Production des biens et services culturels

Objectif spécifique : Construire/réhabiliter et équiper les infrastructures culturelles.

Construction et équipement des centres culturels.

PILIER 2. RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

La bonne gouvernance constitue le socle du développement d'une entité. C'est ainsi que le Gouvernement Provincial a voulu placer à nouveau la bonne gouvernance au centre de ses préoccupations pour ce Plan Provincial de Développement 2025-2029.

Axe stratégique 2.1. Renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire

Objectifs du secteur et actions :

Objectif 1 : Mettre en place à tous les niveaux des institutions démocratiques, efficaces et responsables

Construction et équipement de l'Hôtel du Gouvernement Provincial ; Renforcement des capacités institutionnelles et sensibilisation de femmes et les peuples autochtones.

Objectif 2 : Améliorer la sécurité au sein de la province

Appui au renforcement des capacités techniques et matérielles des services de sécurité.

Axe stratégique 2.2. Renforcement de la gouvernance administrative et judiciaire

Objectifs du secteur et actions :

Objectifs du secteur et actions :

OBJECTIF 1. Poursuivre la Décentralisation

Renforcement à la Gouvernance locale, sensibilisation de la population à la culture fiscale et à la connaissance des textes légaux ; Mise en place et renforcement des capacités des membres des commissions consultatives de règlement et arbitrage des conflits coutumiers.

OBJECTIF 2. Consolider l'indépendance de la justice et de l'environnement juridique

Appui à l'accès à la justice ; Renforcement de capacités locales en droit de l'homme.

Objectif 3 : Poursuivre la réforme administrative dans la Province

Appui au renforcement des capacités institutionnelles, matérielles et techniques de l'Administration publique provinciale.

Axe stratégique 2.3. Renforcement de la Gouvernance économique et financière

Objectifs du secteur et actions :

OBJECTIF 1 : Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales

(i) Appui au renforcement de capacités de la Direction Générale des Recettes du Mai-Ndombe ;

(ii) Appui à la dématérialisation de la chaîne de dépenses et recettes provinciale ; (iii) création de l'Inspection Provinciale des Finances ; (iv) Renforcement des capacités des députés provinciaux

dans le contrôle des Finances Publiques ; Plaidoyer pour la mise en place de la coordination provinciale du COREF.

Objectif 2 : Appuyer la planification et améliorer le climat des affaires

Appui au renforcement et plaidoyer du système de planification et des statistiques ; Appui à l'amélioration du climat des affaires au Mai-Ndombe ; Organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds.

PILIER 3. CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE

Stratégie 3.1. Relance de la production agropastorale et halieutique.

Objectifs du secteur et actions :

La province s'est proposé d'atteindre les objectifs et réaliser les actions suivantes :

Objectif 1 : Augmenter la production végétale

(i) Appui au développement de l'agriculture ; (ii) Construction des Abattoirs et des Aires d'abattage ; (iii) Appui aux coopératives maraîchères.

Objectif 2 : Augmenter la production animale

(i) Appui au développement de l'élevage ; (ii) Construction des Abattoirs et des Aires d'abattage.

Objectif 3 : Augmenter la production halieutique et piscicole.

(i) Acquisition d'un bateau de pêche ; (ii) Appui au développement de la Pêche artisanale ; Appui au développement de la filière piscicole.

Stratégie 3.2. Développement du secteur des hydrocarbures

Objectif du secteur et actions :

Pour le développement du secteur des hydrocarbures, la Province s'est fixé un seul objectif :

Objectif : Réorganiser les activités du secteur pétrolier.

Appui au développement du secteur des hydrocarbures.

Stratégie 3.3. Redynamisation du Commerce et des PME

Objectif du secteur et actions :

Pour la redynamisation du secteur, la Province a prévu de :

Objectif : Développer les secteurs du commerce et des PME.

(i) Numériser le répertoire des commerçants et assurer leur encadrement technique ; (ii) Mise en place d'un répertoire des PME par secteurs d'activités ; création et appui aux coopératives des PME d'artisans; (iii) Construction de 2 marchés publics modernes.

Stratégie 3.4. Développement du secteur des Banques, Microfinances et Assurances

Objectif du secteur et actions :

Objectif : Développer les secteurs des banques, microfinances et assurances.

- (i) Appui à l'installation des banques commerciales et institutions de microfinance et d'assurance ;
- (ii) Sensibilisation de la population à la culture d'épargne dans les institutions bancaires.

Stratégie 3.5. Transformation de l'Industrie

Objectif du secteur et actions :

Dans le cadre de la transformation de l'industrie, la Province a prévu un seul objectif :

Objectif : Relancer l'industrialisation.

- (i) Appui au développement des petites et moyennes industries ;
- (ii) Appui à la construction d'un Parc agroalimentaire.

Stratégie 3.6. Production des services touristiques

Objectif du secteur et actions :

Il a été retenu comme seul objectif :

Objectif : Assurer la structuration et la promotion de l'écotourisme.

Appui au développement du secteur touristique.

Stratégie 3.7. Développement du secteur minier

Objectif du secteur et actions :

Objectif : Promouvoir le développement du secteur minier

Dans ce secteur, la Province a retenu :

Appui au développement du secteur minier.

PILIER 4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Stratégie 4.1. Infrastructures de transport

Objectifs du secteur et actions :

Pour le compte des infrastructures de transport, la province a retenu :

Objectif 1 : Améliorer les conditions de transport inter provincial de secteur routier, fluvial, lacustre et aérien

(i) Construction d'un Aéroport National à Inongo ; (ii) Réhabilitation de 4 aérodromes ; (iii) Construction d'un Aérodrome à Nioki ; (iv) Acquisition de 3 bateaux de transport ; (v) implantation des Panneaux de signalisation routière.

Objectif 2 : Assurer la mobilité régulière des personnes et leurs biens sur les voies de communication

Réhabilitation des axes routiers et ponts ; Construction de la voirie urbaine ; Balisage/Dragage de cours d'eau ; Construction des quelques avenues dans les Chefs-lieux de Territoires.

Stratégie 4.2. Développement urbain et habitat

Objectifs du secteur et actions :

Objectif 1 : Assurer une bonne gestion des bâtiments et édifices publics de la province

(i) Réhabilitation et équipement des bâtiments publics ; (ii) Construction d'un bâtiment administratif de la RENATELSAT et RTNC à Inongo.

Objectif 2 : Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces

(i) Construction des logements sociaux et de marché moderne à Inongo et appui à l'élaboration d'un schéma directeur d'urbanisme ; (ii) Délimitation des espaces d'habitation.

Stratégie 4.3. Développement des infrastructures énergétiques

Objectifs du secteur et actions :

Les objectifs et actions suivants ont été retenus pour assurer le développement des infrastructures énergétiques :

Objectif 1 : Améliorer le taux de desserte en électricité et en eau potable dans les grandes agglomérations

(i) Construction des microcentrales hydroélectriques et distribution du courant électrique ;
(ii) Entretien du centre de captage et de traitement d'eau Potable de la REGIDESO.

Objectif 2 : Développer d'autres sources d'énergie non polluantes (solaire et/ou éolienne)

Implantation des centrales photovoltaïques dans les chef lieux des Secteurs et dans les grandes agglomérations.

Stratégie 4.4. Développement du numérique (PTNTIC)

Objectif du secteur et actions :

Pour arriver à développer le numérique, la province s'est fixée un seul objectif :

Objectif : Assurer la couverture des PTNTIC.

(i) Numérisation de tous les services publics de la province ; (ii) Elaboration du Plan Provincial du numérique ; (iii) Acquisition des équipements de la station provinciale de la RTNC.

Stratégie 4.5. Aménagement du territoire

Objectif du secteur et actions :

Les objectifs retenus pour l'aménagement du territoire sont :

Objectif : Renforcer les capacités du secteur.

Appui à l'élaboration du Plan provincial d'aménagement du territoire ; Appui à l'élaboration des plans locaux d'aménagement du territoire.

PILIER 5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRE

Stratégie 5.1. Protection de l'environnement et développement durable

Objectif du secteur et actions :

Pour arriver à protéger l'environnement et assurer développement durable, la province s'est fixé un seul objectif :

Objectif : Préserver, améliorer et valoriser l'environnement ainsi que les ressources naturelles

(i) Elaboration d'une stratégie provinciale de la protection et valorisation de l'environnement ; (ii) Sensibilisation sur l'Education environnementale et le changement climatique ; (iii) Multiplication de pépinières à vétiver, bambous et autres plantes de couverture ; (iv) Lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ; (v) Conservation des forêts ; (vi) Création et protection des espaces verts et centres récréatifs dans chaque agglomération ; (vii) Construction de station météorologique ; (viii) Plantation d'arbres fruitiers le long des routes.

Stratégie 5.2. Amélioration de la desserte en eau et de l'assainissement

Objectif du secteur et actions :

Pour l'amélioration de la desserte en eau potable et l'assainissement, la Province s'est décidée de :

Objectif : Réduire sensiblement le taux de pollution

(i) Sensibilisation de la population sur la gestion de l'eau potable, l'Hygiène et l'Assainissement ; (ii) Mise en place d'une brigade d'Hygiène et Assainissement ; (iii) Aménagement des sources d'eau naturelles ; (iv) Construction des toilettes publiques dans les grandes agglomérations ; (v) Recyclage des déchets aux fins agro-pastorales et construction ; (vi) Acquisition d'unités de forage.

Stratégie 5.3. Développement rural

Objectif du secteur et actions :

Objectif : Organiser, structurer le monde rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu péri-urbain et rural.

Construction des marchés ruraux ; Construction et équipement d'un centre hospitalier moderne Bosaba Solidaire ; Construction des forages de ± 150 m + pompe intégrées.

Chapitre 4 : Coût et Financement du Plan de Développement Provincial

4.1. ESTIMATION DE COÛTS

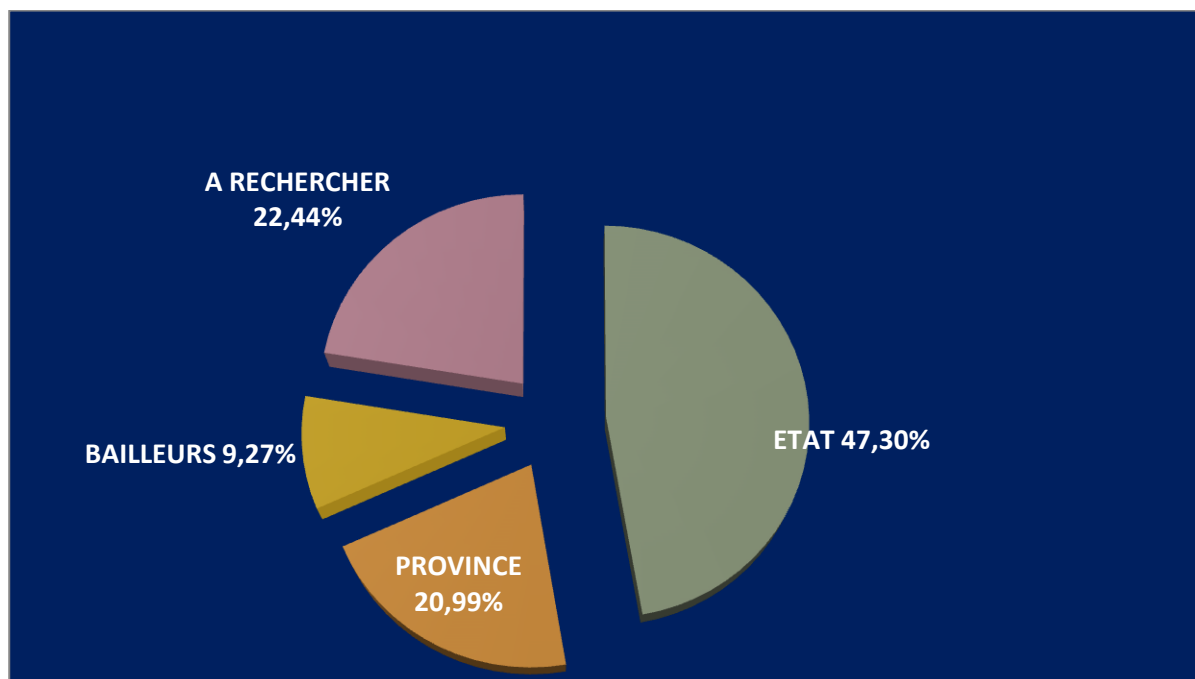
L'évaluation des coûts de différentes interventions et actions nécessaires pour la mise en œuvre du **PAP** dans les différents piliers illustre qu'il faut globalement un montant de **4 970, 186 milliards de Francs congolais** pour la période allant de **2026 à 2030**, soit une moyenne annuelle de **994, 037 Milliards de Francs congolais**.

Ce montant global équivaut à **1, 713 857 271 Milliards de dollars américains**.

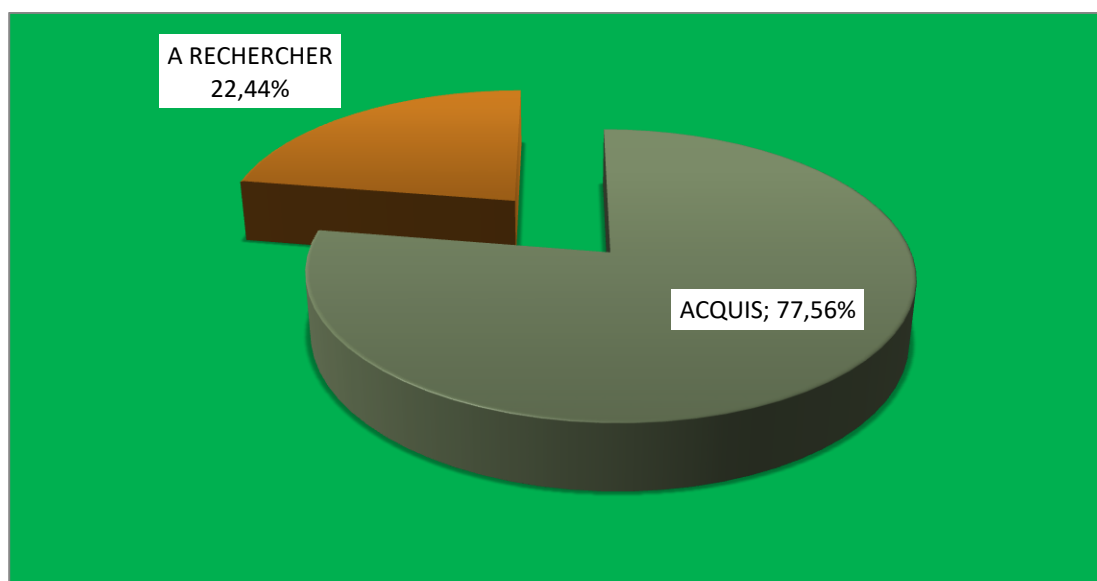
Les financements prévisibles sont estimés à **3 854, 874 milliards de Francs congolais** représentant **77, 56 %** du **coût total du PAP** ; dont **47, 30 %** sont la contribution de l'Etat au titre de rétrocession et transfert, **9, 27 %** celle des bailleurs et **20, 99 %** de la province.

Ce qui dégage un écart de financement de **1 115, 312 milliards de Francs congolais** représentant ainsi **22, 44 %** du coût total comme l'indique les graphiques 1 et 2.

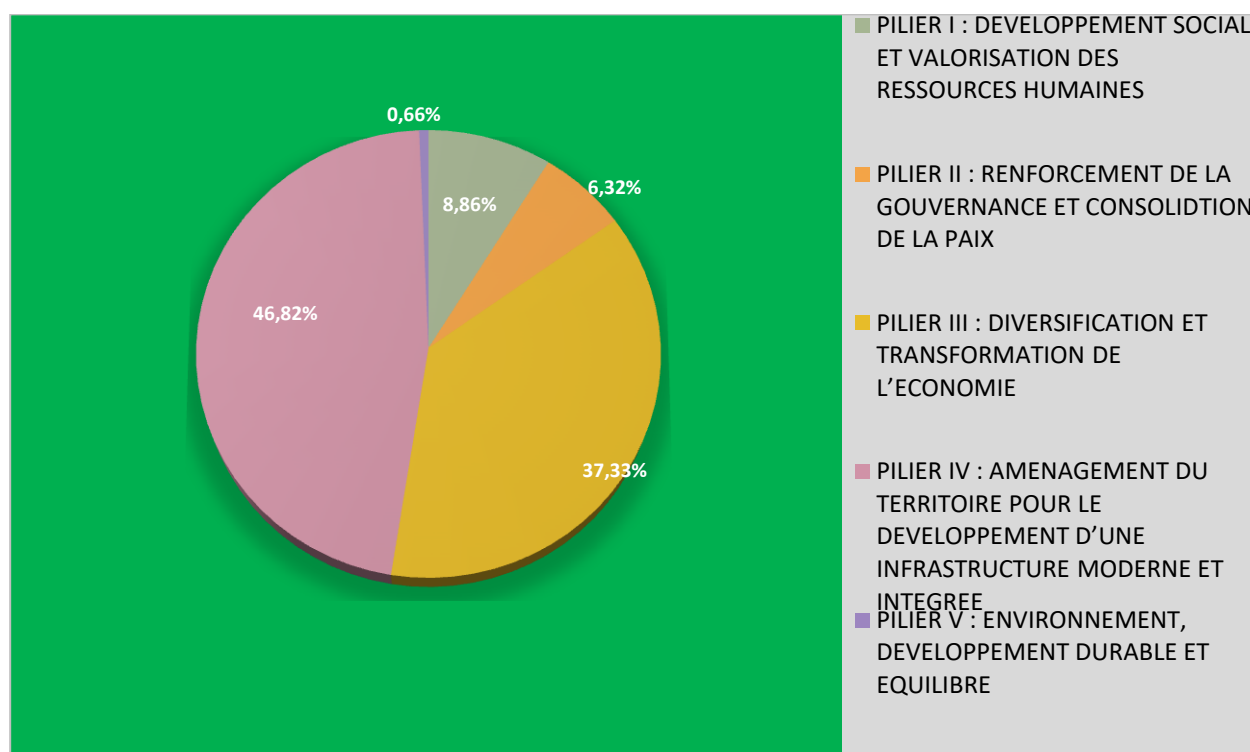
Graphique 1 : Répartition par sources de financement



Graphique 2 : Répartition par sources de financement nécessaire



Graphique 3. Part de chaque pilier dans le Programme d'Actions Prioritaires



L'analyse de la répartition de besoins de base *par pilier* du *Programme d'Actions Prioritaires 2026-2030* montre que *le pilier 4 regorge 46,82 %* des besoins suivi *du pilier 3* avec *37,33 %* et *du pilier 1* avec *8,86 %*. *Le pilier 2* est avant dernier avec *6,32 %* devant *le pilier 5* qui ferme la marche avec *0,66 %* des besoins totaux (*voir Graphique 3*).

Tableau 9 : SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES 2026-2030

PILIER S	Financement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030
PILIER I	Montant	103 297	112 949	78 070	81 721	64 394	440 431
	Acquis	56 734	21 387	16 069	16 671	14 012	124 872
	Etat	4 933	4 989	5 056	5 212	4 982	25 172
	Province	8 964	16 398	11 012	11 458	9 030	56 863
	Bailleurs	42 837	0	0	0	0	42 837
	A rechercher	46 563	91 562	62 001	65 051	50 382	315 559
PILIER II	Montant	124 096	64 644	64 064	32 214	29 163	314 181
	Acquis	43 577	34 920	34 696	29 217	26 979	169 389
	Etat	12 073	10 473	10 473	8 863	8 463	50 345
	Province	29 541	22 663	22 439	18 670	18 032	111 345
	Bailleurs	1 963	1 784	1 784	1 684	484	7 699
	A rechercher	80 519	29 724	29 368	2 997	2 184	144 792
PILIER III	Montant	417 839	416 564	350 915	342 354	327 830	1 855 502
	Acquis	283 208	282 379	270 439	241 783	223 519	1 301 328
	Etat	137 264	137 222	133 822	133 654	133 691	675 653
	Province	109 074	108 287	99 747	71 259	52 958	441 325
	Bailleurs	36 870	36 870	36 870	36 870	36 870	184 350
	A rechercher	134 631	134 185	80 476	100 571	104 311	554 174
PILIER IV	Montant	611 393	613 081	499 939	499 996	102 840	2 327 249
	Acquis	594 241	595 339	482 021	482 500	85 695	2 239 795
	Etat	377 349	378 600	378 167	378 493	73 098	1 585 707
	Province	103 996	103 842	103 832	103 985	12 597	428 253
	Bailleurs	112 896	112 896	22	22	0	225 835
	A rechercher	17 152	17 742	17 918	17 496	17 144	87 453
PILIER V	Montant	17 999	4 442	3 588	3 467	3 328	32 823
	Acquis	14 865	1 287	1 145	1 110	1 083	19 490
	Etat	13 647	69	42	42	42	13 843
	Province	1 218	1 218	1 103	1 068	1 040	5 647
	Bailleurs	0	0	0	0	0	0
	A rechercher	3 134	3 155	2 443	2 357	2 246	13 334
TOTAL PAP 2021-2025	Montant	1 274 624	1 211 679	996 576	959 752	527 555	4 970 186
	Acquis	992 624	935 311	804 370	771 281	351 288	3 854 874
	Etat	545 266	531 353	527 561	526 265	220 276	2 350 720
	Province	252 793	252 408	238 134	206 441	93 657	1 043 433
	Bailleurs	194 566	151 550	38 676	38 576	37 354	460 721
	A rechercher	282 000	276 368	192 206	188 471	176 267	1 115 312

4.2. STRATÉGIES DE FINANCEMENT

Pour financer la mise en œuvre de ce document de planification du développement provincial, le Gouvernement provincial du Maï-Ndombe devrait assurer la mobilisation des ressources financières, notamment, à travers **ses ressources propres, l'aide publique au développement** ainsi que **les flux de capitaux privés**.

En ce qui concerne **les sources de financement**, la province se basera sur **trois types de recettes**, à savoir : (i) **40 % des recettes à caractère national provenant de la retenue à la source (actuellement rétrocession)** et **les recettes mobilisées par la Province en interne** ; (ii) **l'appui des bailleurs des fonds** ainsi que (iii) **les fonds issus du partenariat public-privé**.

4.2.1. Ressources internes (Etat et province)

4.2.1.1. Recettes à caractère national

Pour ces recettes à caractère national, la Constitution de la République stipule en son article 175 alinéa 2 que « **la part des recettes à caractère national allouée aux provinces est établie à 40 %** ». Ces 40% devraient être retenues, normalement, à la source pour couvrir les charges de secteurs transférés en **rému-**

nérations, fonctionnement et investissement.

Au lieu d'être retenues à la source la rétrocession a été proposée bien qu'elle est irrégulière. Cette irrégularité empêche une bonne mise œuvre de plusieurs projets.

4.2.1.2. Recettes propres à la Province

En référence à la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, la province du Maï-Ndombe a mis en place une régie pro-

vinciale, dénommée **Direction Générale des Recettes du Maï-Ndombe (DGRM)**, chargée de mobiliser toutes les recettes à caractère provincial.

4.2.2. Ressources extérieures (Bailleurs de Fonds)

Les Agences du Système des Nations Unies, les ONG internationales, la Société civile ainsi que les confessions religieuses devraient s'aligner aux actions prévues dans le Programme d'Actions Prioritaires afin de canaliser leurs interventions dans l'appui au Gouvernement provincial dans le processus de développement de la province.

Ainsi, le Gouvernement provincial organisera chaque année la Table Ronde des bailleurs afin de faciliter l'alignement des interventions de ces bailleurs œuvrant sur les actions de développement préconisées dans le Programme d'Actions Prioritaires de ce PDP.

4.2.3. Partenariats public-privé

Le secteur privé, composé des entreprises privées et des ONG, devrait jouer essentiellement son rôle primordial de création d'emplois, d'innovation et de développement technologique.

Ce rôle peut bien être joué à travers un partenariat public-privé afin de booster les secteurs essentiels pour le développement provincial tant souhaité.

Enfin, il sied de relever que l'amélioration du climat des affaires est la porte principale qui s'ouvre pour une réalisation effective des partenariats public-privé afin de faciliter le développement de la province.

Chapitre 5 : Dispositifs de mise en Œuvre et suivi-évaluation

5.1. REDEVABILITÉ ET PARTAGE DE L'INFORMATION

La mise en place d'une excellente stratégie de communication facilitant l'appropriation de ce PDP par la population et son implication dans la mise en œuvre de ce dernier est une action nécessaire si le souci est un suivi effectif des actions présentées dans le PAP.

Pour ce, le Gouvernement provincial devrait élaborer une feuille de route pour la vulgarisation du PDP et préparer les divers rapports de mise en œuvre à présenter régulièrement à la population.

Il s'agira essentiellement :

- 1°. De renforcer les capacités des membres de l'exécutif provincial sur la mise en œuvre du PDP et sur son suivi-évaluation ;
- 2°. D'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation en direction du grand public ;
- 3°. D'organiser des émissions radiodiffusées et télévisées pour la vulgarisation des actions à mener ;
- 4°. De diffuser l'information à travers les réseaux sociaux ;
- 5°. D'organiser de revues trimestrielles et annuelles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAP.

5.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ce Plan de développement ne peut être effective qu'avec l'implication de tous les acteurs au développement en province.

C'est ainsi que la responsabilité de tout acteur est définie de la manière suivante :

1. **Le pouvoir central** : Pour accompagner le développement de la province, il devra allouer à la Province les ressources financières telles que prévues par la constitution et les lois organiques (Rétrocessions, subventions et dotations).
2. **L'exécutif provincial** : Dont le rôle, comme acteur principal de la mise en œuvre de ce PDP, est de mobiliser les recettes provinciales et locales, d'assurer la coordination des politiques, de veiller à la cohérence des politiques, de procéder à la reddition des comptes auprès de la population à travers les organes délibérants, de renforcer le partenariat avec d'autres parties prenantes au développement, d'associer les partenaires techniques et financiers et autres agences internationales de développement, d'améliorer le climat des affaires au profit du secteur privé et d'instaurer un dialogue inclusif entre les acteurs.
3. **Les Entités Territoriales Décentralisées** : Elles ont la charge de réaliser les actions de développement local grâce aux recettes rétrocédées et produites sur leurs budgets. Elles auront à con-

duire le développement de leurs entités respectives accompagnées de leurs Comités locaux de développement.

4. **Le secteur privé** : Dans son rôle traditionnel de vecteur de croissance et d'emploi, il devra contribuer activement à la mise en œuvre des actions liées à ses prérogatives.
5. **La société civile** : Elle devra s'impliquer activement dans la réalisation et le suivi des actions retenues ainsi que le renforcement du partenariat avec les autres acteurs au développement. Elle devra s'impliquer dans la vulgarisation des textes légaux et réglementaires de différents secteurs et devra susciter l'implication de toute la population pour la réussite de la mise en œuvre de cet outil de développement provincial.
6. **Les partenaires techniques et financiers, les ONG internationales de développement et autres agences de coopération** :

Ils devront notamment :

- ✓ Renforcer les capacités matérielles, techniques et financières des structures institutionnelles ;
- ✓ Améliorer l'appui au secteur privé afin que ce dernier se mue de façon durable pour le développement de la province ;
- ✓ Appuyer les activités de certaines ONG dont les actions se situent dans l'amélioration du social de la population.

5.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Ce Plan de développement provincial devra être mis en œuvre, sur les cinq ans, par le Gouvernement Provincial, sous le pilotage politique du Gouverneur de province avec l'appui de l'Assemblée Provinciale, de la Société civile, des services techniques provinciaux ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers. Il sied de relever que l'intervention du Gouvernement central, dans les matières lui dévolues, dépend généralement du portage politique du Gouverneur de Province.

Après validation de ce Plan au Conseil des Ministres, l'Assemblée provinciale devrait à son tour adopter ledit PDP pour faciliter la mise en œuvre.

Ainsi, chaque Ministre provincial devra (i) assurer la gestion du secteur relevant de ses attributions suivant les objectifs sectoriels contenus dans ce Plan, et (ii) mettre en

œuvre les stratégies sectorielles à travers un schéma de mise en œuvre établi au préalable.

En cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement, un comité de pilotage politique (placé sous l'autorité du Gouverneur de province), un comité de pilotage technique (placé sous l'autorité du Ministre provincial du Plan) et des commissions interministérielles spécialisées devraient être mis en place.

En ce qui concerne les commissions interministérielles spécialisées, elles traiteront des différentes questions relatives à la gouvernance, aux secteurs sociaux, aux secteurs productifs, aux infrastructures et à l'environnement.

Au cours de la conférence des gouverneurs, organe habilité pour les échanges d'harmonisation entre le pouvoir central et les provinces, le Gouvernement provincial pourra présenter les éventuels ajustements

envisagés après la revue à mi-parcours et recevoir de nouvelles orientations provenant du

Président de la République.

5.4. MÉCANISME DE SUIVI-EVALUATION

Afin de réussir un suivi-évaluation efficace de ce PDP, la mise en place d'un cadre permanent de suivi-évaluation est indispensable pour la responsabilisation de chaque acteur de développement.

5.4.1. OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

La collecte des informations nécessaires au suivi-évaluation reposera sur quatre outils :

- ✓ **Les enquêtes périodiques** : recensements de la population, enquêtes sur les conditions de vie, et enquêtes démographiques et de santé.
- ✓ **Les statistiques administratives** : Le développement de celles-ci est essentiel pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (**éducation, santé, eau et énergie, transport, justice**).
- ✓ **Les missions de supervision** : Les ministères provinciaux devraient effectuer annuellement des missions de supervision afin de vérifier l'avancement des programmes et projets.
- ✓ **Les réunions périodiques de suivi** : Outre les réunions périodiques de suivi propres aux différents Ministères, **le Ministère Provincial en charge du Plan** devrait veiller à un meilleur fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de ce Plan de développement. Ce qui implique que chaque organe établira un calendrier annuel de différentes réunions.

5.4.2. REPORTING, PÉRIODICITÉ ET RESPONSABILITÉ

Tableau 10 : Outil de Reporting

Périodicité	Reporting	Responsable
Mensuelle	• Comptes rendus des travaux de groupes sectoriels	Groupe sectoriels
Trimestrielle	• Tableaux de bord « sectoriels » (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)	Ministères sectoriels
	• Tableaux de bord provincial (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)	Min. Prov. Plan
	• Tableau de suivi budgétaire par ministère (états d'exécution financière par programme)	Min. Prov. Plan et Min. Prov. Budget
	• Synthèse trimestrielle sur la mise en œuvre du Plan provincial	Div. Provincial du Plan
Annuelle	• Rapports annuels de performance des budgets programmes sectoriels	Ministères provinciaux
	• Rapport annuel de performance des plans d'actions/Budget programme provincial	Min. Plan et Gouvernement provincial
	• Rapport sur l'utilisation de l'aide extérieure et le suivi sur le partenariat (cfr. Déclaration de Paris)	Min. Plan/ PGAI Provincial
	• Tableau de bord pour le suivi des ODD ; rapport consolidé de mise en œuvre du Plan provincial.	OCDD, Div. Prov. Plan
Rapports supra-annuels	• Rapport de réalisation des ODD	OCDD, Div. Prov. Plan
	• Evaluation du Plan provincial	Min. Plan & Div. Provincial/Plan

5.5. FACTEURS DE RISQUES ET CONTRAINTES

Malgré toutes les ambitions de développement, la Province est régulièrement butée à de nombreux facteurs de risques et contraintes, endogènes ou exogènes, pouvant ralentir l'atteinte des objectifs assignés dans ce Plan de développement.

Parmi ces facteurs, on peut relever ceci :

1) Absence d'organes délibérants et exécutifs prévus dans les Entités Territoriales Décentralisées :

En effet, les ETD sont des parties prenantes importantes dans la mise en œuvre du Plan de développement provincial. Elles sont, à ce jour, conduites par des maires, bourgmestres, chefs de secteurs et de chefferies n'émanant pas de la volonté populaire. La meilleure façon de permettre l'implication totale de la population est d'organiser les élections locales, communales et urbaines. Et, ces dernières permettront l'installation desdites organes délibérants et exécutifs.

Sans la mise en place effective de ces institutions, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ETD restera une épine au développement.

2) Retard dans la mise place de la Fonction publique provinciale :

La fonction publique provinciale n'est malheureusement pas installée, bien qu'elle soit de par nature, une des branches majeures de l'administration provinciale et l'unique canal par lequel le Gouvernement provincial est censé mettre en œuvre son Programme issu normalement du PDP.

3) L'absence de retenue à la source :

La retenue à la source, mode consacré par la Constitution de la République a été remplacée par la **rétrocession** pour laquelle les fonds alloués au profit du Maï-Ndombe sont irrégulièrement reçus par les autorités provinciales, réduisant ainsi les capacités financières de la Province dans la mise en œuvre de son Programme de développement.

4) Situation de conflits internes :

La présence de MOBONDO à Kwamouth et les conflits entre TENDE et NUNU peuvent être des problèmes majeurs à la mise en œuvre de ce Plan de développement.

5) La faible appropriation dudit Plan par les élus locaux et le Gouvernement Provincial :

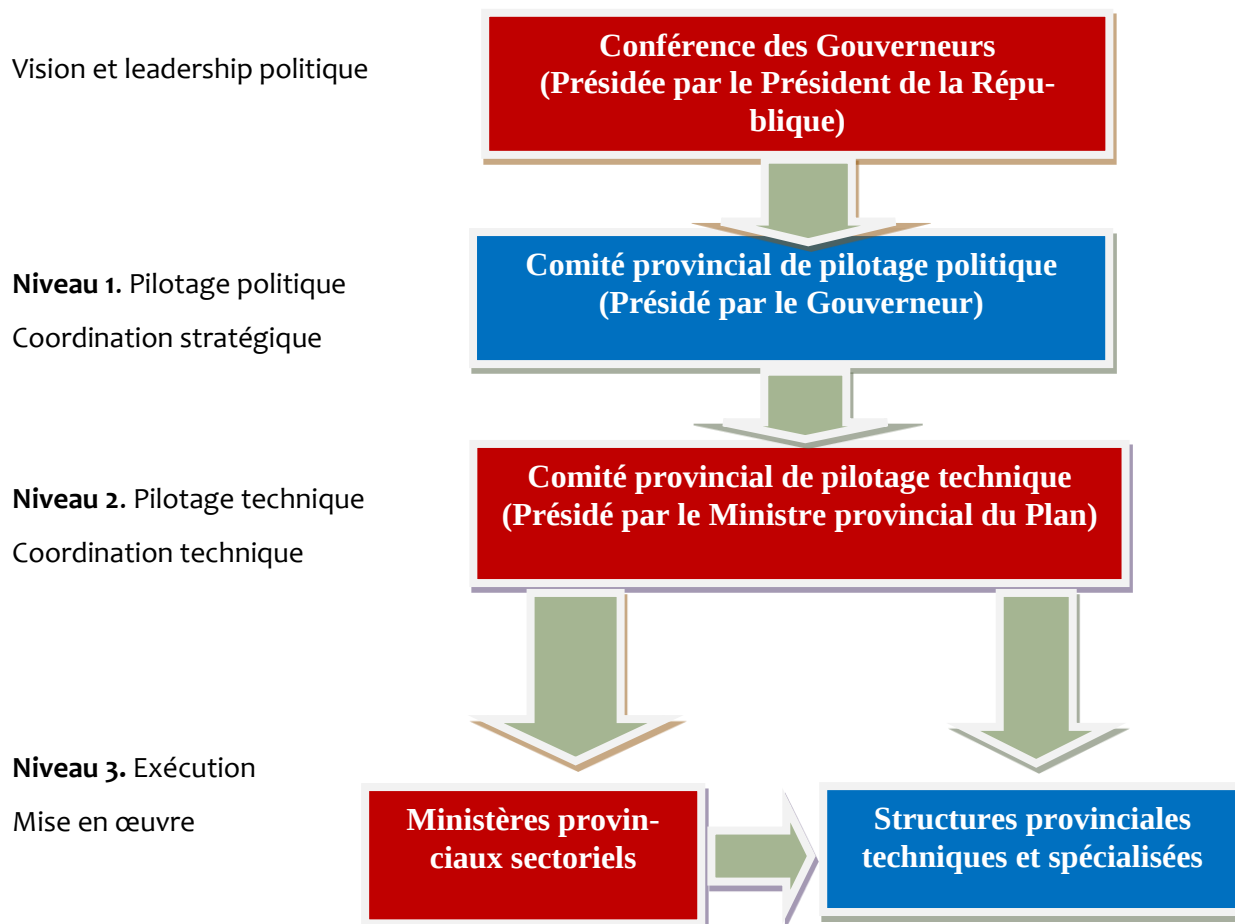
Généralement, la faible exécution ou la non-exécution des dépenses d'investissement affecte significativement l'action du Gouvernement provincial et compromet l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan développement. C'est ainsi que, pour ce PDP, il sied de mettre un accent sur le portage du Gouvernement provincial et l'approbation de l'Assemblée provinciale.

Pour mitiger ces risques, le Gouvernement Provincial devrait :

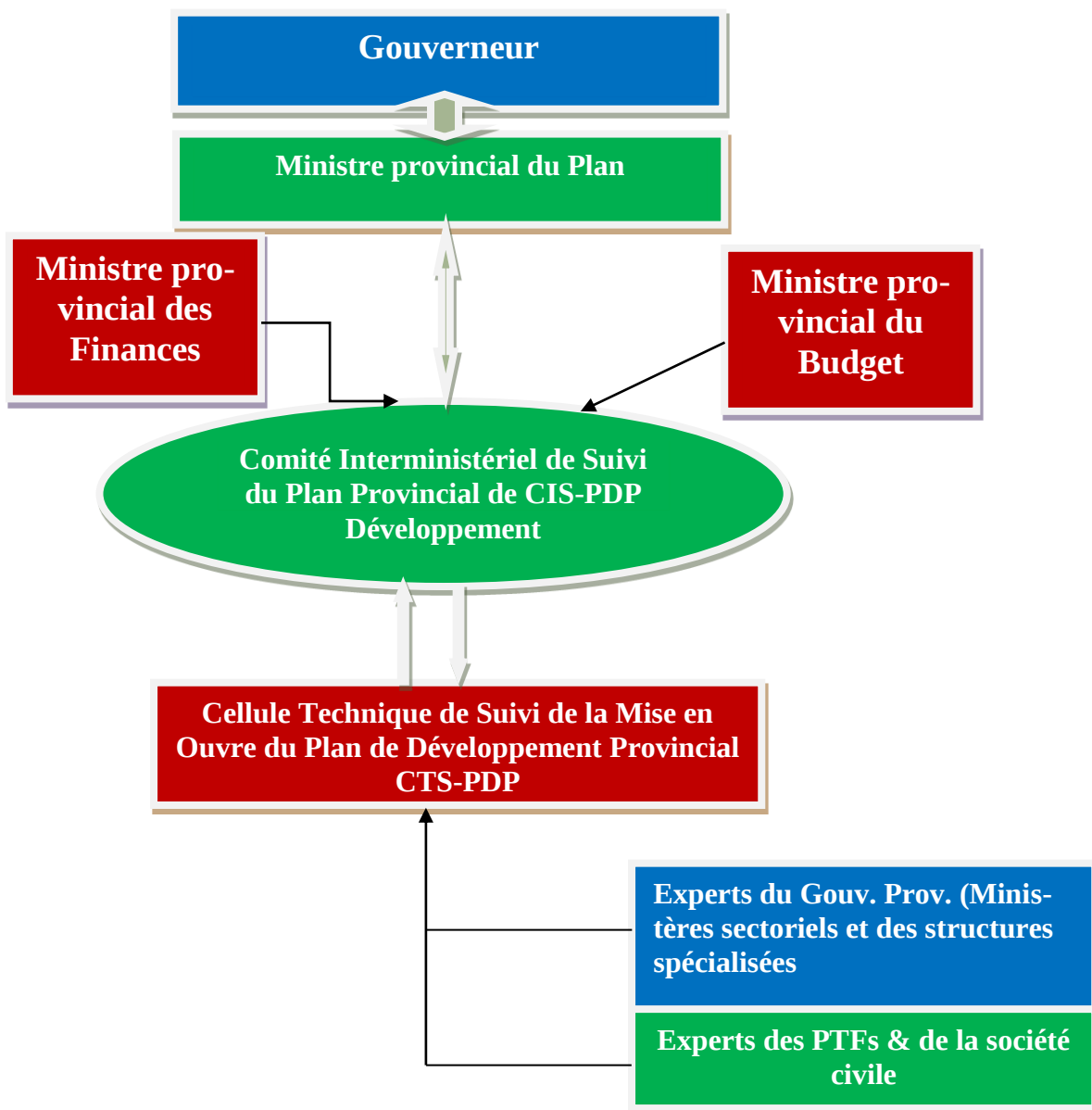
- ✓ **Renforcer le consensus politique et technique** : nécessité d'un consensus au moment de l'adoption du PDP qui devra perdurer tout le long de sa mise en œuvre ;
- ✓ **Assurer la transparence des informations** : la mise en œuvre du PDP nécessite une abondante information partagée à temps, claire et régulière. La stratégie de communication assortie d'un plan de communication approprié devrait être très utile pour donner un sens aux attentes des populations et aux progrès réalisés dans le processus de mise œuvre du PDP ;
- ✓ **Mettre en place un partenariat responsable** entre les parties prenantes étatiques et non étatiques, partager les rôles et à chacune d'assumer sa part de responsabilité ;
- ✓ **Instituer un espace d'écoute et de dialogue permanent** pour favoriser des consultations et concertations régulières et un suivi rapproché des actions du PDP et évaluer les résultats obtenus.

ANNEXES

1. Cadre de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial : Conseil Provincial de Planification



2. Cadre institutionnel de suivi évaluation du Plan de Développement Provincial



3. CHAINES DE RESULTATS DU PDP 2026-2030

PILIER I : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEURS CIBLES				
				2026	2027	2028	2029	2030
Améliorer l'accès aux services sociaux de base pour atteindre le développement social	Assurer une éducation de base fondamentale et secondaire pour tous	90 écoles construites et équipées (EPST) ; 120 écoles réhabilitées et équipées (EPST) ; ; un Centre Pilote provincial formation promotionnelle (CPP) construit et équipé, Un institut formation professionnelle (IFP) construit et équipé, 8 centres de formation professionnelle et 24 ateliers(CFP), bâtiment administratif de la formation professionnelle construit et équipé, Matériels roulants et flottants disponibles.	Pourcentage des écoles construites et équipées,	18	18	18	18	18
			Pourcentage des écoles réhabilitées et équipées	20	35	24	21	20
			Centre Pilote construit et équipé,	0	0	0	1	0
			Institut de formation professionnelle construit et équipés,	1	0	0	0	0
			Pourcentage des centres de formation professionnelle et 24 ateliers(CFP)	0	2	2	2	2
			bâtiment administratif de la formation professionnelle construit et équipé	0	0	1	0	0
			Matériels roulants et flottants acquis	2	2	2	2	3
	Assurer un Enseignement universitaire pour tous	université Mai Ndombe Construit, équipé et doté en personnel, 8 Bibliothèques construits et équipés en livres et système numérique (WIFI) mis en place	Pourcentage de réalisation des travaux de construction et équipement de l'université Mai Ndombe	1	0	0	0	0
				0	1	0	0	0

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

	Accroître la couverture sanitaire	1 Hôpital provincial de référence construit et équipé ; 10 Hôpitaux généraux de référence Construits et équipés; 7 Hôpitaux généraux réhabilités et équipés ; 90 centres de santé construits et équipés ; Centre de Distribution Régional (CDR) construit et équipés en médicaments ; 1 Laboratoire provincial de santé publique construit et équipé, Bureau de la DPS, IPS, et 10 programmes spécialisés Construits et équipés, Matériels roulants et flottants acquis, Banque de Sang construit et équipés. 10 Bureaux Centraux des Zone de Santé construits et équipés, 1200 prestataires formés en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et en Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë (PCIMA), Paquet VIH étendu dans 249 autres ESS de responsabilité.	Pourcentages de bibliothèques construites et équipées en livres et mobiliers	1	2	2	2	1
			Pourcentages des Etablissements supérieurs et universitaires équipés en système numérique (WIFI)	8	0	0	0	0
			Pourcentage de réalisation des travaux de construction et équipement de l'HPR	0	1	0	0	0
			Pourcentage des Hôpitaux généraux de référence Construits et équipés	2	2	2	2	2
			Pourcentage Hôpitaux généraux réhabilités et équipés	1	2	2	1	1
			Pourcentage des centres de santé construits et équipés	18	18	18	18	18
			Pourcentage de réalisation des travaux de construction d'un CDR avec disponibilité médicaments	0	0	0	1	0
			Pourcentage de réalisation des travaux de construction et équipement d'un Laboratoire provincial de santé publique	0	0	1	0	0
			Pourcentage des Banques de Sang construits et équipés	3	3	3	3	2
			Pourcentage de construction et équipements des Bureau de la DPS, IPS, et 10 programmes spécialisés Construits et équipés	2	2	4	2	2
			Pourcentage des Bureaux Centraux des Zone de Santé construits et équipés	2	2	2	2	2
			Pourcentage des Matériels roulants et flottants acquis	4	3	3	3	2
			Pourcentage prestataires formés en SONU	1200	0	0	0	0
			Pourcentage prestataires formés en PCIMA	1200	0	0	0	0
			Pourcentage des ESS de responsabilité ayant intégré le Paquet VIH	249	0	0	0	0
	Promouvoir l'équité et l'égalité de genre	L'égalité de genre est améliorée	Indice d'égalité de genre					

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

	Soutenir la promotion du genre	9 maisons de femmes construites pour appuyer le renforcement des capacités des femmes leaders sur les lois relatives à l'autonomisation de la femme; 9 cellules de VBG mises en place et appuyées ; 2000 femmes formées sur la lutte contre la discrimination et sur la protection de leurs droits ; Construction et équipement de la Direction provinciale du Fonds National de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant ; Matériel roulant disponible	Pourcentage des maisons de femmes construites	1	2	2	2	2
			Pourcentage des cellules de VBG mises en place et appuyées	1	2	2	2	2
			Pourcentage des femmes formées sur la lutte contre la discrimination et sur la protection de leurs droits	400	400	400	400	400
			Pourcentage de réalisation des travaux de construction et équipement de la Direction provinciale du Fonds National de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant	0	0	0	1	0
			Matériel roulant acquis	0	0	0	1	0
	Renforcer la protection sociale	Les enfants sans familles sont scolarisés et encadrés	Proportion d'enfants pris en charge ; Pourcentage d'enfants réinsérés					
	Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables	Les personnes vulnérables sont encadrées aux métiers professionnels	Taux de vulnérabilité des populations (%)					
	Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus	Le nombre d'employés est accru ; L'entrepreneuriat privé est développé	Taux de réduction du chômage ; Nombre d'entreprises créées ; Pourcentage d'entreprises appuyées					
	Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs	Les jeunes sont encadrés ; Les lieux de loisirs sains sont disponibles ; Les disciplines sportives sont encadrées	Proportion des fédérations sportives ayant une gestion financière rigoureuse et efficace / Proportion de sportifs de haut niveau bénéficiant d'un suivi médical complet et gratuit en % / Nombre de centrales de loisirs agréés ; Nombre de jeunes mobilisés dans le cadre socioéducatif de promotion des jeunes					

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

	Promouvoir la culture et les arts	La culture et les arts sont promus	Taux de croissance de la consommation des biens et services culturels ; Taux de professionnalisation des artistes ; Nombre de talents artistiques appuyés et formés par discipline					
--	-----------------------------------	------------------------------------	--	--	--	--	--	--

PILIER II : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

ODD 16-17

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
					2024	2025	2026	2027	2028
Renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire ODD 16	Mettre en place à tous les niveaux des institutions démocratiques, efficaces et responsables	le bâtiment du gouvernorat achevé, 2 bâtiments réhabilités	Taux de réalisation des travaux bâtiment du gouvernorat, nombre des bâtiments réhabilités ; Type d'équipements acquis dans les bureaux						
		10 Ministres Provinciaux, tous les membres du cabinet du Gouverneur et 18 députés Provinciaux renforcés, 3 séances par an de sensibilisations de femmes et des peuples autochtones pour les institutions organisées, kits informatiques acquis	Type et nombre de séances de formations organisées ; Pourcentage des Ministres atteints ; Pourcentage du personnel des cabinets politiques atteint ; Pourcentage des élus provinciaux atteints ; pourcentage de la présence de femmes et des peuples autochtones pygmées dans les institutions, kits informatiques acquis						
	Améliorer la sécurité au sein de la province	15 séances de formations, 11 jeeps, 90 mo-	Nombre de séances des formations orga-						

Renforcement de la gouvernance administrative et judiciaire		tos, 3 campagnes de pacification de paix ,52 postes installés	nisées ; Nombre et type de Jeeps et motos acquises ; Type de matériels d'intervention acquis ; Nombre de campagnes de pacification organisée par an ; Nombre de bureaux des Commissariats et 53 Sous Commissariats de la Police (33 construits et 20 réhabilités) ; Nombre de postes de sécurité installés et renforcés .						
	Poursuivre la Décentralisation dans la province	Les recettes augmentées, 3 séances de sensibilisations des acteurs de la décentralisation et personnel fiscal sur des lois et textes légaux et réglementaires organisées	Augmentation des recettes ; Nombre d'acteurs de la décentralisation et personnel fiscal renforcés ; Type de lois et textes légaux et réglementaires vulgarisés.						
		18 personnes formées (8 chefs coutumiers + 8 suppléants	Nombre de cellule installées ; Rapport d'installation ; 18 personnes formées (8 chefs coutumiers + 8 suppléants)						
	Consolider l'indépendance de la justice et de l'environnement juridique	1 EGEE et 9 Prisons (6 construits ou 3 réhabilités ; 9 tribunaux de paix et 9 parquets(10 construits/8 Réhabilités) ; 1	Nombre d'EGEE et de Prisons ; Nombre de tribunaux de paix et de parquets ; Nombre d'Auditorat						

		Auditorat militaire construits et équipés ; Palais de justice construit ; Nombre d'acteurs de justice (magistrats ,greffiers , secrétaire ,OPJ) et pénitentiaire formés par an, 2 canons rapide ,20 motos , 2 jeep/fourgonnettes (PG et PGI)	militaire construits et équipés ; Taux de réalisation des travaux du Palais de justice ; Nombre d'acteurs de justice (magistrats, greffiers, secrétaire, OPJ) et pénitentiaire formés par an, Nombre de canons rapide, de motos et de jeep/fourgonnettes (PG et PGI)						
		Pourcentage de la sensibilisation de la population aux droits de l'homme 2 encadreurs sociaux des enfants	Proportion de la population locale renforcée en droit de l'homme ; Nombre d'organisations de droits de l'homme appuyées ; Nombre d'acteurs de droit de l'homme et encadreurs sociaux des enfants appuyés						
	Poursuivre la réforme administrative dans la Province	11 bâtiments construits, 10 réhabilités et 21 équipés ; 11 jeeps Landcruiser acquises ; 60 motos acquises ; 350 cadres et agents de l'administration formés par an ; 18 experts provinciaux formés par an	Nombre de bâtiments construits, réhabilités et équipés ; Nombre de jeeps Landcruiser acquises et gérés par le Gouvernement; Nombre de motos acquises ; Nombre de cadres et agents de l'administration formés par an ; Nombre d'experts						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

			provinciaux formés par an						
Renforcement de la Gouvernance écono- mique et financière	Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales	579 agents et cadres formés ; 3 matinées de civisme fiscal organisées ; 18 motos pour mobilité acquis	Nombre d'agents et cadres formés ; Nombre de matinées de civisme fiscal or- ganisées ; Nombre de matériels roulants acquis						
		audit sur le fonction- nement de la chaîne des dépenses et recettes ; 18 agents et cadres formés (2 par territoire + inongo) ; Nombre de kit informatiques acquis ; 9 Vsats acquis + 1 ser- veur ; 9 kits solaires pour électricité).9 kits informatiques pour comptabilité acquis ; Type de logiciel de ges- tion de comptabilité acquis, 4 postes de péages instal- lés.(KINSELE , DJOMBO -BASENGELE, WETI- BOLIA, MBOBEMBE - MPENDJUA)	Rapport d'informati- sation de la chaîne des dépenses et recettes ; Nombre d'agents et cadres formés ; Nombre de Vsats + serveur ac- quis ; Nombre de kits solaires ; Nombre de kits informatiques acquis ; Type de logi- ciel comptable acquis ; Nombre de postes de péages installés						
			Rapport de travaux d'installation ; un Edit de création et l'Arrê- té du Gouverneur						
		18 députés provinciaux formés	Nombre de députés provinciaux formés						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

		La COREF installée	Rapport de réunions organisées ; Rapport d'installation de la Coordination provinciale du COREF						
	Appuyer la planification et améliorer le climat des affaires	INS installée, Monographie provinciale élaborée, 15 missions de suivi d'évaluation réalisées ; 40 Plans de Développement Locaux élaborés ; 5 banques commerciales installées	Nombre de Plans de Développement Locaux élaborés ; Installation de l'Antenne provinciale de l'ins ; Nombre de missions de suivi-évaluation du PDP organisées ; nombre de banques commerciales installées						
		1 mission de plaidoyer organisée ; 2 textes légaux et règlementaires élaborés et votés sur le PPP ; 10 structures sensibilisées ; 5 Dialogues Public-Privé organisé dans le cadre de climat des affaires.	Rapport d'installation de la cellule provinciale du climat des affaires ; Nombre de structures sensibilisées ; Nombre de textes légaux et règlementaires élaborés et votés sur le PPP ; nombre des missions de plaidoyer pour l'installation de PPP ; Nombre de dialogues Public-Privé organisé dans le cadre de climat des affaires.						
		5 réunions organisées	Rapport des réunions organisées						

PILIER III : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
					2024	2025	2026	2027	2028
Relance de la production agricole, de la pêche et de l'élevage.	Augmenter la production végétale		nombre de territoires appuyés et nombre de champs semenciers réalisés						
			Nombre de villages agricoles créés et appuyés, rapport de mission						
			Nombre de coopératives des maraîchères appuyées.						
	Augmenter la production animale		Nombre de coopératives des éleveurs, de Provenderie et de pharmacies vétérinaires implantées; nombre de techniciens motivés, nombre d'Edits Provinciaux réglémentant la pratique de l'élevage promulgués et vulgarisés. nombre de fermes pilotes porcines et avicoles implantés.						

			Nombre d'abattoirs et aires d'abattage construits.						
	Augmenter la production halieutique et piscicole		Nombre de bateaux de pêche acquis.						
			Nombre de coopératives de pêcheurs artisanaux créées et appuyées ; Nombre de coques, de hors bords et de canons rapides disponibles pour l'administration de pêche ; Nombre des GPS acquis et d'espèces halieutiques identifiées.						
			Nombre de coopératives de pisciculteurs créées et appuyées ; nombre d'écloserie provinciale relancée.						
Développement du secteur des hydrocarbures	Réorganiser les activités du secteur		Nombre de plaidoyer auprès des investisseurs réalisés ; nombre de coopératives des vendeurs ambulants créées et appuyées ; nombre de partenariat public privé appuyé.						
Redynamisation du Commerce et des PME	Développer les secteurs du commerce et PME		Répertoire des commerçants par secteurs d'activités numérisé ; Nombre de commerçants encadrés pour 8 Terri-						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

			toires et 18 dans la ville d'Inongo.						
			Nombre de répertoire de PME par secteurs d'activités disponible ; nombre de coopératives de PME d'artisans créées et appuyées.						
			Nombre des marchés publics modernes construits.						
Développement du secteur des Banques, Micro-finance et Assurances	Développer les secteurs des banques, micro-finance et assurances		Nombre de rapports de plaidoyer présentés, nombre de banques commerciales et succursale de SONAS installées.						
			Nombre de séances de sensibilisation hebdomadaires réalisées. nombre d'opérateurs économiques sensibilisés.						
Transformation de l'Industrie	Relancer l'industrialisation		Nombre d'entrepreneurs et investisseurs répertoriés pour moulins à maïs-manioc et décortiqueuses de riz et d'arachide ; nombre de réunions trimestrielles de plaidoyer avec ces investisseurs tenues dans chaque territoire et Ville ; nombre de coopéra-						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

			tives d'exploitants des malaxeurs artisanaux créées et appuyées.						
			Nombre de parc agro-alimentaire construit.						
Production des services touristiques	Assurer la promotion de l'écotourisme		Nombre des sites touristiques identifiés ; nombre d'Entrepreneurs du secteur de Tourisme appuyés ; nombre des séances de sensibilisation trimestrielle des opérateurs du secteur touristique réalisées ; nombre des parties prenantes sensibilisées sur l'écotourisme ; nombre de répertoire d'entrepreneurs touristiques disponible.						
Développement du secteur minier	Développement du secteur minier		Nombre coopératives minières créées et appuyées ; nombre des rapports de missions de terrain disponibles.						

PILIER IV : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
					2024	2025	2026	2027	2028
Développer les infrastructures de transports	Améliorer les conditions des transports routier, fluvial, lacustre et aérien	1 Aéroport construit à Inongo	Taux de réalisation des travaux						
		4 Aérodromes réhabilités en terre battue	Nombre d'aérodromes réhabilités, rapport fin travaux						
		1 Aérodrome Construit en terre battue	Taux de réalisation des travaux						
		3 bateaux acquis	Nombre de Bateaux acquis						
		60 Panneaux Installés	Nombre des panneaux installés						
	Assurer la mobilité régulière des personnes et leurs biens sur les voies de communication	2.859 km des routes de desserte agricole réhabilités et 3.752 ml ponts et dalots construits	Taux de réalisation des travaux, rapport fin travaux						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

		40 km de routes construites	Taux de réalisation des travaux						
		690 Kml de taux de réalisation des travaux	Taux d'exécution des travaux						
		60,4 km de routes construites dans le 8 Territoires	Taux d'exécution des travaux						
Développement urbain et habitat	Assurer une bonne gestion des bâtiments et édifices publics	5 bâtiments réhabilités et construits, Rapport de fin des travaux	Nombre de bâtiments réhabilités et construits, Rapport de fin des travaux						
		3 bâtiments publics parachevés et équipés	Nombre des bâtiments parachevés, rapport fin des travaux						
		2 résidences Officielles construites, Rapport de fin des travaux de réhabilitation des résidences officielles	Nombre des résidences Officielles construites, Rapport de fin des travaux de réhabilitation des résidences officielles						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

		1 Bâtiment Administratif construit	Taux d'exécution des travaux						
	Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces	10 Bâtiments de logement sociaux construits, & marché moderne construit à inongo; 1 plan directeur élaboré et rapport de fin des travaux	Nombre de Bâtiments de logement sociaux construits, & marché moderne construit à inongo; un plan directeur élaboré et rapport de fin des travaux						
		Des espaces d'habitation délimités	Rapport de nombre d'espaces délimités						
Développement des infrastructures énergétiques	Améliorer le taux de desserte en électricité et en eau potable dans les grandes agglomérations	2 microcentrales implantées, rapports de fin des travaux	Nombres microcentrale implantées, rapports de fin des travaux						
		4 centres d'usine de captage d'eau de la REGIDESO entretenus	Nombre d'usines de captage d'eau entretenus, rapport fin travaux						
	Développer d'autres sources d'énergie non polluantes (solaire et /ou éolienne)	Des centrales photovoltaïques Implantées dans les chefs-lieux des Secteurs et dans les grandes agglomérations	Nombre de centrales photovoltaïques implantées ; Taux de réalisation des travaux						
Développement du numérique (PTNTIC)	Assurer la couverture des PTNTIC	54 Services publics numérisés	Nombre de Services publics numérisés						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

		Le Plan Provincial du Numérique élaboré	Plan Provincial du Numérique élaboré						
		1 Studio Radio, 1 pilonne, 1 Combinaire de fréquence, un faisceau et 2 caméras de reportage acquis	Nombre et type d'équipement acquis ; Rapport des travaux établis						
Aménagement du territoire	Renforcer les capacités du secteur	1 plan d'aménagement du Territoire élaboré	Rapport des travaux établis						
		Des plans locaux d'aménagement des Territoires élaborés	Rapport des travaux établis						

PILIER V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	VALEUR DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
					2024	2025	2026	2027	2028
Protection de l'environnement et développement durable	Préserver, améliorer, valoriser l'environnement et les ressources naturelles	1 Guide élaboré	Document disponible						
		50 ateliers organisés	Nombre d'ateliers organisés						
		24 hectares de vétiver mis en place	Nombre d'hectares de vétiver mis en place						
		4 Brigades implantées	Nombre de Brigades implantées						

		4 Unités Forestières Conservervées	Nombre d'unités Forestières Conservervées						
		18 espaces et centres de 2 hectares créés	Nombre d'espaces et centres de 2 hectares créés						
		2 Stations construites	Nombre de Stations construites						
		555.000 arbres plantés	Nombre d'arbres plantés						
Amélioration de la desserte en eau et de l'assainissement	Réduire sensiblement le taux de pollution	40 séances organisées dans 20 sites	Nombre de séances organisées dans 20 sites						
		9 Brigades mise en place	Nombre de Brigades mise en place						
		200 sources naturelles aménagées	Nombre de sources naturelles aménagées						
		20 installations sanitaires construites	Nombre d'installations sanitaires construites ; Taux d'exécution de travaux						
		60 décharges publiques bacs à ordures construites ; 1.800 tonnes de déchets compostés et recyclés ; une usine de fabrication des carreaux installés	Nombre de décharges publiques bacs à ordures construites ; Nombre de tonnes de déchets compostés et recyclés ; une usine de fabrication des carreaux installés						

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

		3 Unités des forages acquis	Nombre d'Unités des forages acquis						
Développement rural	Organiser, structurer le monde rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu péri-urbain et rural	18 Marchés construits	Nombre de marchés construits						
		Taux d'exécution des travaux	Rapport de fin des travaux						
		10 forages construits	Nombre de forages construits						
		261 forages construits	Nombre de forages construits						

4. Tableau de Correspondance PNSD-ODD-NEW DEAL-PDP

Objectif stratégique du PNSD	ODD	PSG NEW DEAL	Objectif du PDP
PILIER I : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL			
Atteindre le développement humain à travers la dimension de la croissance inclusive portée par un accès massif aux services sociaux de base	ODD 4	PSG 4: Fondements économiques, PSG 5 Revenus et Services	Assurer une éducation de base fondamentale et secondaire pour tous
			Assurer un enseignement universitaire pour tous
	ODD 3		Accroître la couverture sanitaire
	ODD 5		Soutenir la promotion du genre
	ODD 8		Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs
	ODD 4		Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus
			Construire/réhabiliter et équiper les infrastructures culturelles
			Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables
			Réduire les risques de catastrophes et la réponse aux crises humanitaires
PILIER II : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX			
Mettre en œuvre efficacement des actions prioritaires de construction d’une économie croissance inclusive en RDC, au travers des réformes structurelles	ODD 16	PSG 1 : Politique inclusive, PSG 2 : Sécurité, PSG3 Justice, PSG 5 : Revenus et Services	Mettre en place à tous les niveaux des institutions démocratiques, efficaces et responsables
			Améliorer la sécurité au sein de la province
			Poursuivre la Décentralisation dans la province
			Consolider l’indépendance de la justice et de l’environnement juridique

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

			Poursuivre la réforme administrative dans la Province
			Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales
			Appuyer la planification et améliorer le climat des affaires
PILIER III : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE			
Assurer l'inclusion sectorielle dans les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et dans ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie) en vue de la création soutenue de la richesse nationale.	ODD 1 et 2	PSG 4: Fondements économiques	Augmenter la production végétale
			Augmenter la production animale
			Augmenter la production halieutique et piscicole
			Réorganiser les activités du secteur
			Développer les secteurs du commerce et PME
			Développer les secteurs des banques, microfinances et assurances
			Relancer l'industrialisation
			Assurer la promotion de l'écotourisme
			Promouvoir le développement du secteur minier
PILIER IV: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES			
Réaliser l'aménagement du territoire, le désenclavement du territoire national, le développement des axes de transport prioritaires ainsi que la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique et l'interconnexion économique des provinces.	ODD 8 et 9	PSG 5 Revenus et Services	Améliorer les conditions des transports routier , fluvial, lacustre et aérien
			Assurer la mobilité régulière des personnes et leurs biens sur les voies de communication
			Assurer une bonne gestion des bâtiments et édifices publics
			Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces

Plan de Développement Provincial du MAI-NDOMBE 2026-2030

			Améliorer le taux de desserte en électricité et en eau potable dans les grandes agglomérations
			Développer d'autres sources d'énergie non polluantes (solaire et /ou éolienne)
			Assurer la couverture des PTNTIC
			Renforcer les capacités du secteur
PILIER V: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE			
Garantir la durabilité du développement, par l'atténuation des effets de changements climatiques, l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents et l'arbitrage entre la conservation et les différentes autres utilisations des espaces stratégiques.	ODD 6 et 11	PSG 5 Revenu et Services	Préserver, améliorer, valoriser l'environnement et les ressources naturelles
			Réduire sensiblement le taux de pollution
			Organiser, structurer le monde rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu péri-urbain et rural

BIBLIOGRAPHIE

1. Dictionnaire Petit Larousse, 1989
2. Le Dictionnaire de notre temps, éd. Hachette, 1991
3. Loi de programmation n° n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces
4. Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006
5. Ministère du Plan, **Rapport provincial sur l'évaluation de la fragilité en République Démocratique du Congo**, Kinshasa, février 2019
6. Ministère du Plan, **Contextualisation et priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de la République Démocratique du Congo : Rapport national**, Secrétariat Technique, Kinshasa, 2020 ;
7. Ministère du Plan : Institut National de la Statistique, **Annuaire statistique 2020**, Kinshasa, INS, 2021
8. Ministère du Plan, **Plan Quinquennal de Croissance et d'Emploi 2011-2015 du Bandundu, 2ème Editions**, mars 2015
9. Ministère du Plan, **Plan National Stratégique de Développement, 2019-2023**, Kinshasa 2020
10. Ministère du Plan, **Plan National Stratégique de Développement, 2024-2028**, Kinshasa 2025
11. Ministère du Plan : Institut National de la Statistique, **MICS-Paludisme 2017-2018**, Kinshasa, INS, septembre 2019
12. Province du Maï-Ndombe, **Programme d'Actions du Gouvernement provincial**, Inongo, Juillet 2024
13. Province du Maï-Ndombe, **Plan Quinquennal Provincial de Développement 2018 -2022**, Inongo, Mai 2017
14. Province du Maï-Ndombe, **Etude d'impact environnementale et social du Projet de construction des points d'adduction d'eau potable PRISE Phase II dans la Province du Maï-Ndombe**, Inongo, Mai 2021
15. Province du Maï-Ndombe, **Etude de la dynamique des feux de brousse et perte du couvert forestier**, Inongo, 2019
16. www.leganet.cd
17. www.journalofficiel.cd
18. www.caid.cd
19. Végétation de la RDC : <http://bch-cbd.naturalsciences.be/congodr/cdr-fra/contribution/monographie/chap22.htm>